Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 46 (1901)
Heft: 1

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES ET NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Les manœuvres du IIe corps d'armée. — Budget militaire. — Démissions, mutations. — Le soulier de quartier.

Le *tableau des écoles* pour 1901 n'a pas encore vu officiellement le jour dans son entier; mais on en connaît déjà certaines dispositions et les journaux nous apportent, sur les projets relatifs aux manœuvres du IIe corps d'armée, des renseignements intéressants.

Les manœuvres du IIe corps d'armée (colonel Fahrländer), formé des divisions III (colonel Bühlmann) et V (colonel Scherz), auront lieu du lundi 2 septembre au jeudi 19 septembre; on ne sait encore rien du terrain où elles seront exécutées; on ne peut que conjecturer qu'elles pourraient bien se dérouler entre la vallée de la Wigger et le Seeland bernois.

Mais, ce qui donnera à ces manœuvres, ou plutôt au cours préparatoire qui les précédera, un caractère tout nouveau, c'est cette particularité que les exercices des unités commenceront dès le lendemain du jour de mobilisation, soit le premier jour de travail proprement dit. Ainsi le premier jour sera consacré à un exercice de bataillon ; puis il y aura 2 jours exercices de régiments ; 3 jours exercices de brigades ; 3 jours exercices de divisions et, enfin, les exercices de corps d'armée qui dureront 2 jours ; total 11 jours ; si l'on y ajoute un jour pour l'inspection, il reste 4 jours, savoir : 2 dimanches (dont le *Jeûne fédéral* et deux jours d'œuvre qui seront des *Retablierungstage* (je renonce à traduire ce mot qui n'est plus français et qui n'est pas encore allemand). Qu'est-ce que c'est qu'un « Retablierungstag » ? Eh bien, c'est un jour, nous dit-on, que l'on consacrera partie au repos, partie à remettre en état les effets, partie à reprendre la troupe en main par des exercices de détail; ils seront intercalés à cet effet, je pense, de manière à couper, avec les dimanches, les différentes périodes de manœuvres.

Voilà, si cela se confirme, une grosse innovation ; et je crois qu'on peut approuver sans réserve cet essai. Chacun se préparera bien plus consciencieusement sachant qu'il ne peut pas compter pour cela sur les premiers jours de service ; et, si l'on exige pendant les manœuvres la correction de mouvements et de formations qui devrait toujours exister, on atteindra vite un bon résultat.

Les manœuvres du IIe corps d'armée contre une division de manœu-

vre seront dirigées par le colonel Künzli, commandant le IVe corps d'armée.

Cette division de manœuvre comprendra, comme infanterie, la Ire et la IVme brigade (Ier corps). Les autres troupes d'infanterie de ce corps auront des cours de répétition par régiment. Notons encore cette particularité que, dans chacune des brigades I et IV, l'un des régiments terminera le cours de répétition et l'autre le commencera par les manœuvres ; cela permettra des comparaisons intéressantes et instructives.

* * *

Le budget militaire a passé aux Chambres presque tel que le proposait le Conseil fédéral ; il n'y a pas été introduit de modifications importantes ; le gros crédit pour l'achat des tentes-abris a été toutefois diminué et réduit à la somme que le Conseil fédéral demandait de porter au budget de 1901. Il n'y a pas de doute que ce n'est ni un refus, ni un ajournement, mais un simple échelonnement de crédits.

* * *

Donnons un souvenir aux trop nombreux officiers qui, cette année, ont quitté soit leur commandement soit l'armée. Pour plusieurs, ce n'est ni l'âge, ni la lassitude du service, ni le peu de goût au métier qui a déterminé leur décision. On ne peut que déplorer leur départ et faire des vœux pour que leur exemple ne devienne pas contagieux.

Les fonctions de chef d'arme du génie et d'instructeur en chef de l'arme ont été repourvues par la nomination des colonels R. Weber, jusqu'ici officier d'état-major du département militaire, et P. Pfund, instructeur de Ire classe.

Le colonel Weber sort de l'artillerie ; il fut à une époque chef de section du bureau d'état-major réorganisé ; il résigna au bout de peu de de temps ses fonctions, exerça à Zurich la profession d'architecte, puis entra, sous le colonel Frey, alors conseiller fédéral, au département militaire comme officier d'état-major.

Le colonel P. Pfund a fait toute sa carrière dans l'armée du génie et dans le corps des instructeurs.

Qui remplacera le colonel Weber au département militaire ? On a dit que le poste ne serait pas repourvu ou serait transformé ; voici maintenant qu'il est mis au concours et que, peut-être, quand ces lignes paraîtront, une décision aura été prise. Qu'importe d'ailleurs. Quelques journaux affirment que le nouveau titulaire est déjà désigné dans la personne du colonel Leupold, chef de la section géographique du bureau d'état-major et, chose bizarre, en donnent pour raison qu'une réorganisation prochaine de l'arme de l'artillerie ensuite de l'introduction d'un nouvel armement, pouvant amener un certain développement de la centralisation,

fait incliner à adjoindre au chef du département militaire un juriste comme collaborateur.

Je me demande de qui ces journaux ont voulu se moquer. Que vient faire ici la science juridique du colonel Leupold ; et puis, je ne pense pas que dans ce domaine le chef actuel du département militaire ait besoin d'un collaborateur spécial.

* * *

Après une série d'essais et de tâtonnements, on a fini par confectionner un *soulier de quartier* en peau de veau, pouvant aussi, le cas échéant, être employé pour marcher sur la route et qui paraît répondre à toutes les exigences.

Mis à l'essai l'an dernier dans différentes écoles de recrues, il est sorti victorieusement de ces épreuves. Le Conseil fédéral a pu proposer aux Chambres qu'il fût introduit, à titre définitif, comme seconde chaussure militaire.

Un arrêté fédéral règle la façon dont les deux chaussures (la chaussure de marche est en usage depuis plusieurs années déjà) seront remises aux troupes.

A partir de 1901, toute recrue peut acheter, au prix de 10 fr., une paire de souliers de marche, et, au prix de 5 fr., une paire de souliers de quartier. Tout militaire incorporé dans l'élite et dans la landwehr peut, en outre, acheter une paire de souliers de quartier et une paire de souliers de marche après quatre-vingt-quatre jours de service, une école de recrues et deux cours de répétition, à compter du jour de la première remise, et après trente-six jours de service, deux cours de répétition, à compter du jour de la remise de la deuxième paire, aux prix indiqués plus haut; il ne peut être vendu au même homme plus de trois paires de souliers de chaque ordonnance. Enfin, — et c'est là une prescription qui, strictement suivie, aura les plus heureuses conséquences, — tout militaire ayant reçu de l'Etat, à prix réduit, des souliers d'ordonnance, est tenu de se présenter au service avec la chaussure reçue, en bon état.

Cette prescription pourra-t-elle être appliquée exactement? De l'école de recrues au plus prochain cours de répétition, il peut s'écouler jusqu'à deux années; le même temps sépare deux cours de répétition consécutifs ; le milicien aisé n'aura aucune peine à conserver sa chaussure militaire et à la produire à son entrée au prochain service ; mais le pauvre diable, qui gagne péniblement sa vie, résistera-t-il à la tentation de porter, dans la vie civile, ses souliers militaires ?

Et alors, qu'adviendra-t-il, s'il ne peut les présenter en bon état et s'il ne peut non plus les remplacer ? Ce sera là l'éternelle difficulté; mais, quoi qu'il en soit, le milicien pourra désormais se procurer une chaussure d'excellente qualité et de confection normale, à un prix très inférieur à celui de

revient. En effet, les souliers de marche reviennent à l'Etat de 17 à 18 fr. la paire, et les souliers de quartier de 10 à 11 fr.

Je suis convaincu que si l'on parvient à vaincre le préjugé existant contre ces chaussures et qui date du premier modèle adopté et de son mode de confection (il était d'une forme lourde et disgracieuse et confectionné en peau de vache), elles deviendront promptement d'un usage général.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Le bilan de 1900. — Réponse à M. de Schrywer. — La mort du feld-maréchal comte Blumenthal. — Le budget de la guerre. — Réorganisation du corps des pionniers. — Les livres. — Encore les canons Ehrhardt.

La première année du nouveau siècle, ou si vous le préférez, la dernière du siècle passé, s'est distinguée par une mobilisation d'un caractère pour nous tout à fait extraordinaire, suivie d'une expédition outre-mer. Y ont pris part des unités de l'armée de terre formées provisoirement. On a évité l'appel d'unités permanentes parce que l'on voulait se limiter aux volontaires de l'armée active et de la réserve. On sait qu'une division d'infanterie a été ainsi mobilisée et renforcée. Cette manière de procéder avait sans doute été étudiée à l'avance en vue d'une éventualité de ce genre, si non on n'aurait pu réaliser ce plan aussi promptement.

Je ne reviens pas sur les détails de cette expérience. Tout est connu, et de même les incidents qui suivirent, péripéties d'une campagne où nos troupes ne rencontrent pas d'adversaires équivalents. Le Reichstag accordera l'indemnité de deux cent millions de marcs qui auront été dépensés à la fin de l'année budgétaire. On a réussi à éviter le conflit interne un instant menaçant.

Au point de vue militaire, l'année passée n'a pas produit d'autres événements marquants. On a continué la nouvelle organisation de l'artillerie et la création des nouveaux corps d'armée, en Bavière surtout. Les sections de mitrailleuses Maxim ont été formées définitivement ; l'infanterie a été armée partiellement du fusil modèle 98 ; les fortifications de notre frontière ouest ont été complétées en même temps que l'on décidait le démantèlement total ou du noyau seulement, c'est-à-dire la ville proprement dite, d'un nombre restreint de places fortes.

Pour l'instruction des troupes, l'an 1900 nous a donné le nouveau règlement sur le service en campagne et la nouvelle instruction du tir de l'infanterie.

Les mutations dans les hauts emplois ont été moins fréquentes. Ainsi, en Prusse, un seul corps d'armée, le XVe, a reçu un nouveau chef. Peut-être est-ce une conséquence des événements d'Extrême-Orient. Plus de

stabilité n'est du reste pas un mal; ces perpétuelles mutations usent notre personnel par trop rapidement.

L'Exposition de Paris n'a guère vu de productions remarquables de la technique militaire allemande; celle-ci s'est presque complètement abstenue. En revanche, les Allemands et même nos militaires ont fréquenté l'Exposition; l'empereur a fait son possible pour participer au succès du peuple français dans sa grande œuvre de civilisation. L'exposition des mannequins revêtus des uniformes allemands du temps passé aura contribué à favoriser les nouvelles relations des deux nations si longtemps divisées ; peut-être est-il permis d'y voir un gage de paix en Europe pendant le nouveau siècle.

— J'ai été fort surpris de trouver dans votre livraison de décembre la rectification d'une assertion de ma chronique du mois précédent, rectification dont un officier technicien en Belgique a daigné m'honorer. Seulement, M. le major Schrywer fait beaucoup de bruit pour rien. Je n'ai pas dit que M. Nordenfelt n'eût pas de bureaux, mais qu'il n'avait pas d'ateliers ni de fabriques. Ceci n'a pas été réfuté. Je n'ai pas dit non plus que M. le chef de service à l'établissement de Seraing fût le constructeur de l'affût Nordenfelt-Cockerill. A page 824, on lit en propres termes que « le major Schrywer exécutait les dessins et les ébauches ». De qui donc ? Naturellement de la société Nordenfelt. Nous sommes ainsi parfaitement d'accord, à cela près que le major hollandais n'a pas regardé d'assez près mon texte.

Je connais M. Nordenfelt et ses projets depuis longtemps. A l'exposition de Copenhague, en 1888, j'ai vu des constructions de modèles désignées comme « propriétés intellectuelles » de Nordenfelt. Parlant à un de ses agents, j'exprimai mon admiration pour ce grand Suédois, inventeur de tant de merveilles dans le domaine des armes de guerre. « Pardon, monsieur, répliqua-t-il, Nordenfelt achète les brevets. Les modèles ne se nomment plus alors X ou Y, ils s'appellent « Nordenfelt » tout court. » Vous pensez si j'ai été quelque peu désabusé. Mais cela ne m'empêche pas de reconnaître en lui, — je l'ai déclaré mille fois depuis des années dans diverses publications sur les armes de guerre, — le fondateur des canons à tir rapide et des canons automatiques.

— En décembre 1900, l'armée allemande a été affligée d'un grand deuil par le décès du feld-maréchal comte Blumenthal. Il est mort le 22 décembre, âgé de 90 ans, dans la maison de campagne d'un parent à Anhalt.

Blumenthal joua un rôle important dans nos trois dernières guerres. En 1864, il fut chef d'état-major du prince Frédéric-Charles dans le Sleswig. Il remplit les mêmes fonctions en 1866 et 1870-1871 auprès du prince royal Frédéric-Guillaume (plus tard empereur Frédéric III). On pré-

tend qu'il fut un adversaire de Moltke, mais il ne put autrement que de s'accommoder aux intentions du grand stratège, en quoi il ne se trouva pas mal.

Je suis étonné que dans les nécrologies de nos journaux politiques, Moltke, mis en comparaison de Blumenthal, ait passé presque au second plan. Ce jugement n'est pas équitable. L'un et l'autre des deux généraux, chacun dans sa sphère, a ses mérites, mais Moltke conserve le premier rang.

Un incident presque comique se produisit en 1866. Le 10 juillet, une lettre de Blumenthal à sa femme tomba entre les mains des Autrichiens. Ceux-ci n'eurent rien de plus pressé que de la publier dans les journaux de Vienne. Elle critiquait sur un ton tranchant les plans de Moltke, et ajoutait sur la conduite de son prince quelques remarques point trop flatteuses. Depuis cet incident, Moltke raya Blumenthal de ses papiers, mais Frédéric-Guillaume ne lui garda pas rancune. Il pardonna volontiers sa franchise à son chef d'état-major. Lui-même le désigna au même emploi auprès de lui en 1870, et toujours il lui rendit tous les honneurs possibles. Devenu empereur, il le nomma feld-maréchal. L'empereur actuel suivit la même ligne de conduite à l'occasion du 90e anniversaire du vieux comte le 30 juillet 1900. Il décida également, après la mort de Blumenthal, que l'armée porterait le deuil pendant huit jours.

A la même date, un second décès s'est produit en la personne du major-général Lange, très longtemps une des chevilles ouvrières de nos manufactures d'armes, et finalement inspecteur des établissements techniques de l'infanterie. C'est lui qui construisit la hausse du fusil 98 décrite dans ma chronique de novembre 1900.

— Dans les mutations de décembre figure le lieutenant-général von Abel, commandant la 4e division à Brandberg. Il appartient à l'artillerie de campagne qui se trouve réduite maintenant à deux divisionnaires, Hahn à Glogau, et von Reichenau à Allenstein. Le successeur du lieutenant-général von Abel est Linde qui commandait la division aux manœuvres impériales.

Quant au budget militaire pour 1901, il n'est pas douteux que le Reichstag ne le vote. Il prévoit la formation, à titre définitif, de cinq sections de mitrailleuses Maxim, actuellement provisoires, et attelées par l'artillerie de campagne. Deux de ces sections iront aux 1er et 2e bataillons de chasseurs à l'est; une, au centre, sera attachée au bataillon de chasseurs de la garde; les deux dernières aux 4e et 10e bataillons de chasseurs en Alsace. Chaque section sera à 34 chevaux de trait et 9 de selle. Je suppose que les autres formations analogues provisoires ne seront pas supprimées. Je vous en ai parlé au mois d'août.

Comme créations nouvelles, le budget prévoit :

Un régiment d'artillerie à pied nº 13. Il existe déjà à Ulm un bataillon portant ce numéro. On en formera un deuxième en Alsace. Le quartier du régiment sera probablement fixé à Strasbourg ;

Le 21e bataillon de pionniers, à Münden, pour le XIe corps d'armée ;

Une troisième compagnie, complétant le bataillon du train nº 25;

Une deuxième compagnie, complétant la section d'aérostiers.

Le Ve corps d'armée, à Posen, recevra cinq escadrons de chasseurs à cheval avec un état-major de régiment, pour remplacer le 2e régiment de hussards, qui formera à Langfuhr, près Dantzig, la « Leibhusaren brigade », ou, d'après la couleur du dolman, la brigade noire.

Une innovation! Une chaire de balistique sera créée à l'Ecole polytechnique de Berlin.

Pour la première fois aussi, depuis longtemps, les pigeons-voyageurs figurent aux budgets de 1900-1901. Une extension dans ce domaine n'est pas indifférente à la défense de l'Empire. Les pigeons-voyageurs seront utilisés sur une plus vaste échelle pendant les grandes manœuvres. Le Reichstag, j'en suis certain, ne leur tiendra pas rigueur. On ne lui demande du reste que 170 000 marks à reporter sur deux exercices.

On va terminer l'équipement des sections d'aérostiers de campagne avec le nouveau ballon cerf-volant. Solde de crédit : 436 000 marks. Le cube de l'aérostat est de 600 m. Son grand avantage est sa stabilité, même par un vent violent.

Les ateliers de construction d'artillerie de Cologne seront transférés à Lippstadt, en Westphalie; ceux de Dantzig seront agrandis.

En Saxe, la nouvelle formation de l'artillerie de campagne viendra à chef le 1er octobre 1901. A cette date, les brigades d'artillerie seront subordonnées aux divisions. En 1902, sera créé un escadron de chasseurs à cheval pour la 40e division, qui manque encore de cavalerie. Les formations du royaume de Saxe seront donc au complet.

La Bavière ne figure pas au budget de l'Empire. Il faut attendre les décisions de la Chambre bavaroise.

Notre organisation de troupes techniques laisse beaucoup à désirer; je veux parler des ingénieurs et pionniers. Maints projets de réforme ont été élaborés déjà, mais la solution du problème est difficile.

En 1884, l'empereur Guillaume Ier avait désigné, comme inspecteur général du corps, le général d'infanterie von Brandenstein, dans l'espoir d'avoir un homme capable d'arrêter une réorganisation. Brandenstein était en effet l'homme pour cela, mais la maladie l'emporta en 1886. Son successeur, von Stiehle, de l'infanterie également, n'a pas non plus résolu la question, pas plus que Golz, ingénieur de son métier, désigné en 1888.

Depuis trois ans bientôt, nous voyons à la tête du corps des ingénieurs et pionniers le fameux organisateur Goltz-pacha (v. *Chron. allem.*, 1898, p. 358). Il a cherché le développement de l'esprit militaire dans les unités

de pionniers en transférant des officiers de l'arme dans l'infanterie et réciproquement. Mais ce n'est toujours pas une solution.

Au fond, la difficulté provient des tâches hétérogènes imposées tour à tour aux mêmes personnes : l'officier de pionniers doit être bon architecte de places fortes, bon pionnier de campagne, bon pionnier dans la guerre de siège; par là-dessus au courant des principes de l'art de la guerre et versé dans la pratique de l'infanterie. Il faut absolument obtenir une répartition du personnel entre les différentes troupes; mais comment faire avec ce personnel plus restreint encore que ne l'était jadis celui de l'artillerie, à qui il ne fallut pas moins d'un quart de siècle pour admettre le principe de la division du travail?

Ces jours derniers, un projet, dû au lieutenant-colonel en retraite Reinhold Wagner, nom célèbre comme théoricien et praticien de la fortification et écrivain militaire distingué, a attiré l'attention du public militaire. L'Empereur lui-même, auquel le chef du corps a dû développer les idées de Wagner, l'a remarqué. Ce projet a paru dans les *Jahrbücher für die deutsche Armee und Marine,* dirigée depuis plus de dix ans par le lieutenant-colonel Schnackenburg, qui en a fait une revue de premier ordre.

Le projet de Wagner mérite de faire l'objet d'un travail spécial et que je vous réserve. Pour le moment, je dirai seulement que Wagner réclame un état-major des ingénieurs, analogue à l'état-major général, dont la mission serait de diriger la guerre de siège et de participer à l'organisation de la défense de l'Empire; un corps d' « architectes militaires », chargé de la fortification permanente; une troupe technique de « pionniers » instruits à la guerre de campagne autant qu'à la guerre de siège. L'effectif de cette troupe serait considérablement augmenté, et sa formation serait améliorée par le groupement en régiments.

— Fort productive ces derniers mois, notre littérature militaire. Je me bornerai à citer quelques publications d'un intérêt plus étendu. Dans le domaine de l'instruction, il faut signaler : Griepenkerl : *Tachttische Unterrichtsbriefe*; von Lichtenstern (Bavarois) : *Schiessausbildung und Feuer der Infanterie*. Dans le domaine de l'histoire des guerres et biographies militaires : von Muller : *Siège de Belfort*; Kunz : *Campagne de la Ire armée allemande au nord et au nord-ouest de la France en 1870/71*, édition entièrement refondue; Moser : *Kurzer strategischer Ueberblick über den Krieg 1870/71*, 3e édition, un guide fort instructif; Frobenius : *Kriegsgeschichtliche Beispiele des Festungs Kriegs 1870/71*, 4e édition, *Verdun, Toul*; Verdy du Vernois : *Au quartier général de la IIe armée, 1866.*

Permettez-moi de citer encore quelques articles de la presse périodique présentant de l'intérêt.

Le *Militär Wochenblatt,* no 104, nous offre un travail d'un premier-lieutenant d'artillerie de campagne en service actif, Hollweg, sur les « obusiers

lourds de campagne ». Tout en reconnaissant l'importance de ces engins, même pour la guerre de campagne, il proteste contre une combinaison à titre permanent de l'obusier et des troupes de campagne combattantes. Parlant de l'obusier léger, il commet une erreur ; il attribue à la voiture-pièce le poids de 1500 kg. ; il aurait trouvé à se renseigner mieux dans votre livraison d'août. Les conclusions me semblent donc un peu boiteuses.

Le même journal, nº 108, traite de « La conduite de la guerre en Chine *(Zur Kriegsführung in China)*, sorte d'apologie des cruautés dont ont parlé les lettres de simples soldats. On ne saurait donner tort à l'auteur. Les Chinois se sont mis hors du droit international, il faut donc des représailles, et il est fort difficile d'en tracer les limites. Les journalistes socialistes qui prennent le parti des Chinois n'agiraient pas autrement s'ils se trouvaient dans la même situation[1]. Cependant il faut se modérer le plus possible. C'est aussi ce que recommande l'auteur.

La *Kriegstechnische Zeitschrift* publie un court article : « Missglückte Sprengung eines Krupp'schen Geschützrohrs » au Transvaal. Il s'agit d'une comparaison avec l'éclatement d'un canon du Creusot de 155 (le long Tom), Krupp étant représenté par un obusier de 12 cm.

L'expérience fut tentée par les Anglais au cours d'une sortie à Ladysmith. Les photographies qui forment la partie essentielle de ce travail démontrent la supériorité de l'acier Krupp pour la résistance à la dynamite. L'obusier n'a exigé qu'une légère réparation. Pour le canon du Creusot, il a fallu, pour le réparer, scier la tête du canon où avait été placé le pétard. Il faut ajouter que les Boers reprirent les deux pièces le lendemain.

A propos de Krupp, les pièces capturées dans les forts de Takou sortent de chez lui. On peut les voir à l'arsenal de Berlin où les ont exposés nos marins revenant de Chine. C'est du vieux, vieux matériel de 1872 et 1885. Krupp se consolera en livrant au Grand Turc, qui les lui a commandés, disent nos journaux, 96 canons à tir rapide.

Puisque j'en suis là, je dois revenir aux canons Ehrhardt. Je tiens d'une source allemande compétente des informations exactes sur vos essais de Thoune avec du matériel Schneider et du matériel Ehrhardt. Les Schneider l'avaient emporté comme vitesse de tir, les Ehrhardt venant en second ; l'un et l'autre avec recul de la seule bouche à feu, car on ne peut obtenir, sans les plus grands inconvénients, une grande vitesse avec une pièce subissant tout entière l'effet du recul. Mais ce n'est pas un avantage

[1] Notre chroniqueur nous excusera d'introduire ici une réserve. Si les récits, non seulement de simples soldats allemands, mais de divers témoins paraissant dignes de foi et appartenant à toutes les nations, sont exacts, les alliés ont certainement dépassé les limites des représailles nécessaires. La violation du droit international par les Chinois n'excuse pas des violations autrement inhumaines de ce même droit, par les représentants de nations qui prétendent à un degré de civilisation supérieur.

(Réd. F. F.)

que cette vitesse de 15 à 20 coups à la minute qui ne peut être obtenue qu'au prix d'une extrême complication du mécanisme. Un fantassin, avec son arme à magasin dispose, les portant sur lui, de 150 cartouches. Encore peut-il compter sur celles des camarades morts ou blessés. Une pièce n'a dans son avant-train que 36 coups. Il y a bien les caissons, mais on ne les a pas toujours là, ni tous là. Songez donc à l'artillerie à cheval.

Dans la partie de la chronique de décembre relative aux canons Ehrhardt, il se peut que je n'aie pas été très clair dans mes indications sur ce matériel et sur le système des freins qui lui sont appliqués. Je complète et je rectifie. Le recul de la bouche à feu sur l'affût est limité par un frein à glycérine, et le retour en batterie s'effectue au moyen d'un récupérateur à ressort. La caractéristique des Ehrhart est précisément de donner à ce coulissage de la pièce sur l'affût une grande amplitude, qui assure par conséquent un recul très doux et une immobilité plus grande de l'affût. C'est, d'après la terminologie moderne des artilleurs, une pièce à long recul. La construction à télescope de l'affût contribue pour une part aussi à absorber le recul, à éviter le dépointage, donc à accélérer le tir.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Adoption et déclassement de matériel d'artillerie de forteresse et de côtes. — Essais de ballons dirigeables. — Prescriptions pour les places de tir élémentaire. — Essais d'automobiles pour le transport de poids lourds.

Une circulaire du Ministère impérial de la guerre a prescrit diverses modifications au matériel d'artillerie de forteresse et de côtes. Elle fixe :

a) La mise en service des bouches à feu suivantes :

Canons de côte de 30,5 cm. L/40.
— de 7 cm. L/42.
Mortiers de côte de 21 cm. M. 73.
— — 21 cm. M. 80.
Obusiers de côte de 15 cm.
Mortiers de 24 cm. M. 98.
Canons à embrasure minima 12 cm. M. 96.
— de casemate 6 cm. M. 98 et M. 99.
— à embrasure minima 8 cm. M. 98.

b) Le déclassement des

Canons de campagne de 8 cm. M. 63.
— lourds à obus (Granat Kanonen) 15 cm.

Mortiers de 21 cm. M. 73.
— de siège 21 cm. M. 80.
— à bombes 24 cm.
— — 30 cm.
— à longue portée 24 cm.
— de côte 30 cm.

Presque toutes ces pièces possèdent des bouches à feu en acier, fournis en partie — calibre 30,5 cm. — par la maison Krupp, et en partie — calibres 6, 12, 15 et 24 cm. — par les usines Skoda, à Pilsen. On s'est ainsi décidé, pour ces nouvelles pièces de forteresse, en faveur de l'acier; mais les journaux techniques continuent à agiter, de temps en temps, la question du matériel futur de notre artillerie de campagne. Dans plusieurs articles récemment parus, on prône beaucoup le nickel-acier, tandis que la *Rivista di artigleria e genio* préconise une espèce particulière de bronze, qui, au dire de ce journal, surpasse le nickel-acier adopté par quelques Etats.

D'après les informations du *Pester Lloyd*, la question des nouvelles pièces d'artillerie de campagne ne sera probablement pas résolue avant la fin des prochaines grandes manœuvres. Jusque-là, les trois batteries d'essais réparties dans les régiments d'artillerie en garnison à Przemysl, à Graz, à Buda-Pest, expérimenteront, au point de vue de leur résistance au feu et de leur conservation par les températures et les circonstances atmosphériques les plus diverses, chacune six pièces en bronze-acier du calibre de 7,5 cm., fournies par l'industrie privée. Le bronze-acier ou bronze forgé résiste mieux au tir et aux influences atmosphériques que le nickel-acier et si les autres propriétés de ce métal répondent aussi aux exigences d'un bon matériel moderne d'artillerie de campagne — ce que les essais auprès de la troupe démontreront à l'usage — il n'y aura pas de motif d'adopter le nickel-acier et cela d'autant plus que nos usines métallurgiques sont fort bien outillées pour fabriquer les tubes de bronze. Elles en fournissent même d'excellents. On ne trouverait pas mieux ailleurs.

Les premiers crédits pour la transformation du matériel de campagne seront inscrits au budget militaire de 1902, car c'est seulement à partir de cette époque que l'on commencera à armer l'artillerie des nouveaux canons. Peut-être la session des Délégations se réunira-t-elle avant que la question du matériel ne soit tranchée, mais cette circonstance importera peu, car les dépenses seront sensiblement les mêmes, soit que l'on adopte le nickel-acier, soit que l'on se décide en faveur du bronze forgé.

— Dans une conférence organisée au mois de novembre par la « Société technique de navigation aérienne », le commandant du parc aérostatique militaire de Vienne a parlé des essais entrepris en 1900 avec des aérostats

dirigeables. Il a mentionné dix-neuf expériences faites, parmi lesquelles il a relevé surtout celles de M. Santos-Dumont, à Paris, et du comte Zeppelin, sur les bords du lac de Constance, avec des ballons, et de l'ingénieur Kress, à Vienne, avec une aéronef cerf-volant.

Les essais de Paris ont échoué à cause des trop petites dimensions du ballon employé : 350 m³. Le poids du moteur à benzine avec ses accessoires, de l'hélice et du conducteur était trop élevé, en sorte que l'aréostat n'a même pas pu sortir des arbres les plus voisins de l'emplacement où avait lieu l'expérience.

Le comte Zeppelin a travaillé, au contraire, avec un ballon de dimensions colossales; mais le conférencier, qui est lui-même un aéronaute de pratique éprouvée, estime que les expériences de Rorschach ne donneront pas de résultats positifs et durables.

En revanche, il fonde de grandes espérances sur les inventions nouvelles de l'ingénieur viennois Kress, lequel a exécuté l'année dernière, avec la machine dont il est l'inventeur, des essais fort intéressants de navigation aquatique, parce qu'il ne dispose encore que d'un moteur trop lourd d'une force de six chevaux. Pour continuer ses expériences dans l'air, l'ingénieur Kress aurait besoin d'un moteur à benzine léger d'une force de vingt-deux chevaux, engin dont le coût serait très élevé : 22 000 florins. Cette somme devra être réunie par voie de souscription.

Nous avons déjà parlé, dans notre dernière chronique, de l'aéronef à hélices système Kress. Cet ingénieur cherche à résoudre le problème par l'aviation, c'est-à-dire par l'imitation du vol des oiseaux, sans ballon.

L'importance de cette découverte au point de vue militaire justifie les petites incursions que nous avons faites dans le domaine purement technique de la navigation aérienne.

— La *Landwehr-Verordnungsblatt* publie des dispositions concernant les dimensions des places de tir élémentaire, qui, pour une ligne de tir isolée, devront avoir une largeur de 120 m. et une longueur de 600 m. Pour chaque ligne de tir suivante, la place devra mesurer 3 m. de plus en largeur.

Le nombre des lignes de tir est fixé comme suit :

Pour 4 compagnies	d'infanterie	ou de chasseurs :	4.
» 8	»	»	6.
» 12 à 16	»	»	8.

Pour chaque série supplémentaire de 4 compagnies, le nombre des lignes de tir sera augmenté de 2 et pour les garnisons de moins de 4 compagnies, il sera déterminé selon les circonstances.

— La 11e livraison des *Mittheilungen* de Vienne contient un rapport sur les « Automobiles comme voitures de transports. » Nous y trouvons

d'intéressants détails sur des expériences organisées par le Comité technique militaire avec une voiture Daimler à moteur d'une force de 10 chevaux, en vue d'étudier la possibilité d'utiliser ce genre de véhicules pour les transports de guerre.

Avec cette voiture d'essais on exécuta, en 275 jours, 655 courses. Il y eut souvent jusqu'à 4 courses dans la même journée.

La durée des courses varia entre une et huit heures. Elles eurent lieu généralement sur route, mais quelquefois aussi par des chemins vicinaux et à travers prés.

En général, il a été constaté que les terrains amollis, mais dont la substructure est solide, ne sont pas impraticables. En revanche, les routes nouvellement chargées ou recouvertes de verglas offrent de grandes difficultés. La voiture fut chargée de différentes espèces de matériaux : munitions, subsistances, bouches à feu, le tout pesant, selon les cas, de 200 à 5800 kg. Elle a été employée comme tracteur pour remorquer des voitures d'artillerie.

La quantité de benzine employée fut de 4,7 kg. par heure de route. Tous les 15 à 20 km, soit toutes les deux à trois heures, on renouvelait l'eau froide — 26 litres — dans l'appareil à réfrigérer.

Le matériel de locomotion au complet — y compris l'essence et l'alcool — coûta en moyenne 2,08 couronnes par heure.

Pendant la période d'essai de la machine, quelques réparations furent nécessaires, mais aucun accident quelque peu sérieux ne se produisit.

Outre la voiture prémentionnée, on en essaya d'autres, qui furent utilisées aux grandes manœuvres en Carinthie et en Galicie.

Le rapporteur remarque dans ses conclusions que l'emploi des automobiles comme chariots de transports militaires présenterait sans aucun doute de sérieux avantages, mais que des perfectionnements considérables devront être apportés à la construction des moteurs et des voitures, avant qu'on puisse adopter un type de machines répondant à toutes les exigences. Dans tous les cas, seuls des essais entrepris en temps de paix pourront montrer les services que les automobiles seraient appelés à rendre en cas de guerre et en organisant ces expériences pratiques, on devra tenir compte de la question des frais, qui y jouera toujours un rôle prépondérant.

CHRONIQUE ESPAGNOLE [1]

(De notre correspondant particulier.)

La dernière crise ministérielle et l'esprit théocratique. — Le nouveau ministre de la guerre. — Réformes du général Linarès : division militaire du pays et répartition des troupes ; organisation de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie, du génie et des services auxiliaires ; administration centrale : cadres de l'état-major général ; admission à la retraite ; établissements d'instruction. — Nouvelles : Tirographe Esparza ; Cyclistes militaires ; Nominations.

Dans ma précédente chronique, je vous annonçais que le général Azcàrraga était indiqué pour la présidence du Sénat et vous citais, en passant, le nom de plusieurs généraux, parmi lesquels, au dire de personnes ordinairement bien renseignées, devait se trouver le futur ministre de la guerre. Mais cette fois, comme tant d'autres, l'opinion publique s'est trompée et moi, qui en suis l'écho, j'ai joué au faux prophète. Contre toute attente, le président du conseil des ministres a arrêté son choix sur un général auquel personne n'avait songé, sur le général Linarès, capitaine-général d'Aragon et l'un de nos lieutenants-généraux les moins anciens.

Cette élection n'a pas porté bonheur à M. Silvela, car c'est pour ainsi dire à elle qu'il doit de ne plus être chef du gouvernement, et l'élément militaire a exercé une influence trop sensible sur cette dernière crise ministérielle pour que, malgré qu'ils appartiennent plutôt au domaine politique, le chroniqueur en passe certains points sous silence.

Le général Linarès avait, paraît-il, exigé et obtenu de M. Silvela, comme condition essentielle à son entrée au ministère, la promesse de la plus complète indépendance dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, notamment dans le choix des candidats aux emplois militaires les plus en vue. En conséquence, l'un des premiers actes du nouveau ministre de la guerre fut de soumettre, à la signature de la reine, la nomination du général Weyler au poste de capitaine-général de la Nouvelle-Castille (commandement du Ier corps d'armée), poste vacant à la suite de la démission du général Ziriza. Mais, de cette nomination, le plus notable fut que seuls le président du conseil des ministres et le ministre de la guerre en décidèrent sans avoir, préalablement et selon la coutume, consulté les autres membres du gouvernement, lesquels ne l'apprirent que, comme tout le monde, lorsqu'elle fut enregistrée par l'*Officiel*.

S'il est vrai qu'il n'existe pas de texte constitutionnel obligeant à soumettre à l'approbation du Conseil des ministres la nomination des hautes

[1] Cette chronique était destinée à la livraison de décembre; par suite de l'abondance des matières elle a dû être reportée. *(Réd.)*

autorités militaires, il n'en est pas moins, dans les cabinets issus du régime parlementaire, des usages traditionnels, avec lesquels les ministres ne sauraient rompre, sous peine d'éveiller les susceptibilités des autres chefs de départements. Or, c'est ce qui ne manqua pas d'arriver à la suite de la décision peu réfléchie, tant s'en faut, du général Linarès. D'un côté, le ministre des travaux publics ne pouvait oublier les articles furibonds publiés par lui dans le journal de sa propriété, *El Imparcial*, contre le général Weyler, de l'autre, le ministre de l'intérieur ne considérait guère comme *persona grata* l'ancien gouverneur d'Espagne à Cuba, que lui, M. Dato, avait menacé de faire arrêter, lors d'une discussion de la Haute-Chambre. Si l'on ajoute que la capitanie générale de la Nouvelle-Castille avait déjà été offerte, par ces deux ministres, au général Polavieja, en dédommagement de son pitoyable insuccès au pouvoir[1], il sera aisé de comprendre la crise provoquée par les deux ministres sus-mentionnés et comment ceux-ci entraînèrent dans leur chute M. Silvela, chef du parti conservateur.

C'est au général Azcàrraga qu'a été confiée la mission de former un nouveau cabinet. Sa tâche a été encore simplifiée par le fait qu'il n'a eu à chercher que trois ministres, les autres ayant conservé leur portefeuille. Il attribua donc le ministère de l'Intérieur à un officier supérieur du corps de justice militaire et à un amiral celui de la Marine, à la tête duquel se trouvait, par intérim, M. Silvela ; comme le ministre de l'instruction publique est également un officier général, il se trouve que, sur huit ministres qui composent le cabinet, cinq appartiennent à l'armée : c'est plus qu'il n'en faut pour inquiéter ceux qui préconisent la suprématie du pouvoir civil sur le pouvoir militaire. On s'explique donc, jusqu'à un certain point, les jugements assez sévères de la plupart des journaux étrangers sur notre situation politique actuelle ; quelques-uns même sont allés jusqu'à dire que l'Espagne allait vivre sous le régime du sabre et qu'il est à craindre de voir se renouveler les *pronunciamientos* qui ont déjà causé tant de mal à notre pays. Ceci est quelque peu outré, car la confiance que nous inspire la force des idées modernes rend très improbable une lutte contre les aspirations des hommes qui les représentent, et ceux-ci sont la majorité. Du reste, le moment n'est pas propice pour fomenter l'esprit d'aventures, ce qui n'empêche pas qu'il ne soit guère aisé de défendre la solution de la dernière crise. Tout le monde s'attendait à voir le parti libéral revenir au pouvoir : c'est le seul qui, à l'heure qu'il est, inspire encore une certaine confiance ; mais il était notoire que son chef ne pouvait approuver le mariage de la princesse des Asturies avec le fils du comte de Caserte et il a paru plus facile d'affronter le mécontentement de tout le pays, qui voit passer les jours et les mois sans qu'aucun changement

[1] Le désappointement du général Polavieja a été grand ; après avoir refusé tout autre emploi, il a sollicité et obtenu un congé d'un an pour l'étranger.

soit apporté à sa situation actuelle, que de réaliser les nombreuses promesses qu'on lui a faites. Ce mariage sera un grand malheur pour l'Espagne en ce sens qu'il démontre l'influence des ultramontains, lesquels se sont rendus maîtres absolus de la situation. Lors de la révolution de 1868, l'esprit théocratique semblait avoir été banni pour toujours des conseils de la nation espagnole; pendant le règne d'Alphonse XII, il ne fit pas sentir son action anti-progressive.

Durant la régence, la norme de la politique fut au contraire de contenter les hommes qui en étaient animés ; peu à peu, il leur fut donné accès aux fonctions publiques les plus importantes, ils purent agir à leur guise et devinrent de plus en plus arrogants : leurs exigences ne connurent pas de bornes et, aujourd'hui qu'ils contemplent le chemin parcouru, rien ne les arrête. Ils veulent que l'homme auquel reviendra la délicate mission de conseiller le roi Alphonse XIII, à sa majorité, et de lui succéder, cas échéant, soit complètement à eux et pour eux. Voilà pourquoi le fils d'un prince napolitain, chassé par ses propres compatriotes, qui, plus tard, fut le chef d'état-major de don Carlos et, en cette qualité, fit verser un sang généreux, dans une guerre dont l'Espagne porte encore les béantes blessures, voilà pourquoi le fils du comte de Caserte est aujourd'hui à la veille d'épouser la princesse des Asturies, quoique, comme je vous l'ai dit, il ne possède ni le prestige de la parenté, ni celui de la fortune. Cela vous explique la violence avec laquelle l'opinion libérale, c'est-à-dire l'opinion publique, a combattu ce mariage ; hélas ! la justice et la raison n'ont pas suffi à lutter contre des éléments qui, les uns par conviction ou plutôt par aberration, les autres suggestionnés par les champions de la réaction, mettent en danger notre nationalité. Le flot du cléricalisme monte et menace d'engloutir les précieuses libertés pour lesquelles nos pères donnèrent leur sang. Combien est triste cette période de dix ans qui vient de s'écouler !

C'est par le même esprit qu'a été préparée la dernière conspiration carliste. Aussitôt que le gouvernement eut vent de l'apparition de quelques bandes carlistes en Catalogne et dans le Maestrazgo, il s'est empressé de dicter des mesures de répression : des colonnes de troupes ont parcouru le pays suspect, la loi martiale a été proclamée, les chefs carlistes surveillés. Tout est promptement rentré dans le calme et don Carlos a désavoué ceux qui avaient pris les armes, en sorte que, pour le moment, la paix semble rétablie ; mais tant que notre gouvernement se laissera hypnotiser par les apôtres de la théocratie, tout imprégnés de l'esprit carliste, il y aura, pour la nation espagnole, peu de probabilités de régénération.

Cependant la masse libérale du pays est de beaucoup la plus nombreuse, sinon la plus puissante et il y a lieu d'espérer qu'elle réagira contre l'état actuel des choses, en faisant entendre raison aux ennemis du progrès.

Quant à l'armée, c'est un grand bonheur qu'elle n'ait pas encore été contaminée par les idées réactionnaires, malgré tous les efforts entrepris pour les lui inculquer et dont le pauvre général Ordonez a, tout récemment, donné le triste spectacle : Dans une église de Pampelune, il a demandé à l'évêque publiquement pardon de s'être battu en duel — du reste sans aucunes suites graves — avec un journaliste. Au dire des témoins, la cérémonie se fit avec toute la pompe accoutumée et se termina par une ratification de foi du général ! Ce trait suffit à montrer jusqu'où va la suggestion...

Le nouveau ministre de la guerre, général Linarès, a eu surtout de la chance. Sa biographie, qui se résume en quelques lignes, en est la preuve : il a 52 ans. Jusqu'en 1895, son nom ne mérite pas les honneurs de la publicité; cette année-là, général de brigade, il se trouva parmi les officiers que Martinez Campos désigna pour l'accompagner à Cuba. Le général Linarès fit toute la campagne contre les insurgés et, quand éclata la guerre avec les Etats-Unis, il commandait la division de Santiago de Cuba; une blessure, que l'on crut d'abord assez grave, lui épargna la triste obligation de signer la capitulation de cette ville.

Le général de brigade rentra en Espagne, trois ans plus tard, vaincu il est vrai, mais cependant singulièrement avancé dans sa carrière : il était devenu lieutenant-général (général commandant de corps d'armée) et décoré de plusieurs grandes croix. Je me demande ce qu'on aurait pu lui offrir de plus s'il était revenu victorieux. Il serait difficile de dire pourquoi l'entrée du général Linarès au ministère de la guerre a été accueillie, aussitôt supposée, avec tant de faveur (pour ne pas dire d'enthousiasme) dans l'armée. En cherchant bien, je n'y vois d'autre raison que cet esprit tout humain qui nous porte à placer nos espérances déçues dans ce qui nous est encore inconnu, après que nous avons été désabusés par ce qui a déjà servi ; peut-être cette attraction naturelle vers celui ou ceux auxquels le bonheur semble s'attacher est-elle entrée pour une bonne part dans cet emballement subit de l'opinion militaire pour le général Linarès.

Il s'est empressé de dire, par la voie des journaux, qu'il n'était pas du tout préparé aux responsabilités du pouvoir et qu'il n'avait pas de projets bien arrêtés, mais que, dans ses trente ans de service, il avait appris à reconnaître la nécessité d'introduire de grandes réformes militaires et qu'il était décidé à les réaliser.

Dès lors, dans les cercles des officiers comme dans la presse militaire, on n'a entendu parler que des réformes du nouveau ministre : chacun a voulu placer son mot, on a lâché la bride à l'imagination et les esprits portés à la critique ont pu exercer leurs aptitudes *a priori* ; mais le général Linarès a très bien su faire le silence autour de lui, jusqu'au jour où il a pu donner lecture à ses collègues du pouvoir exécutif de ses projets de

réformes, lesquels sont au nombre de plus de soixante et dont quelques-uns doivent être approuvés par les Cortès, tandis que les autres pourront entrer en vigueur par simple décision ministérielle.

* * *

Quatorze projets de loi ont été déposés, le 29 novembre, sur le bureau de la Chambre, par le ministre de la guerre, projets dont la prompte approbation paraissait certaine, car tous les chefs de l'opposition s'étaient prononcés en leur faveur.

Mais la discussion du mariage de la princesse des Asturies a pris un temps précieux et a achevé de rendre absolument impopulaire le cabinet actuel, ensorte que lorsque le tour de la discussion des réformes militaires est venu, le général Linarès n'a rencontré que froideur, et même une certaine animosité : je crois donc ses projets bien compromis.

Un des premiers buts que s'est proposé le ministre a été d'augmenter les effectifs des unités organiques et tactiques, qui étaient descendus à des limites absolument ridicules ; comme il ne fallait pas penser à demander au parlement des crédits supérieurs au budget de la guerre voté l'année passée, on a dû varier la division militaire du pays et la répartition des troupes, et se contenter d'un effectif budgétaire de 80 000 hommes de troupe : en été, ce chiffre pourra être diminué et, avec les sommes économisées de ce chef, il sera possible de compter sous les armes à peu près 100 000 hommes pour la période des manœuvres d'automne.

Au lieu des huit régions militaires que nous avons maintenant, il n'y en aura que six, dont le siège des chefs-lieux sera, par ordre de numéro, Madrid, Séville, Valence, Barcelone, Burgos et Valladolid ; on supprime donc les régions de Saragosse et de la Corogne, qui portent respectivement, d'après la division territoriale actuelle, les numéros V et VIII. Chacune de ces régions sera occupée, en temps de paix, par un corps d'armée qui portera les mêmes numéros et se composera de deux divisions d'infanterie, un régiment d'artillerie et un de cavalerie (lanciers ou dragons), un bataillon mixte du génie (cinq compagnies de sapeurs-mineurs et une compagnie des télégraphes), un convoi de subsistances et un convoi d'ambulance. Chacune des douze divisions d'infanterie sera formée de deux brigades d'infanterie de deux régiments (à trois bataillons) chacune, un bataillon de chasseurs à pied, un régiment d'artillerie de campagne, un régiment de chasseurs à cheval et les unités d'intendance et de santé nécessaires. Avec les régiments de cavalerie en excédent, on créera une division indépendante de deux brigades à deux régiments chacune. L'organisation des forces militaires que nous avons en Afrique et aux îles Baléares et Canaries restera à peu près inchangée. Dans chaque corps d'armée, on supprimera les inspecteurs d'artillerie, du génie,

de l'intendance et de la santé, et l'on créera six sections chargées de ces différents services.

Avec les cinquante-six régiments de ligne à deux bataillons et les vingt bataillons de chasseurs à pied que compte, en ce moment, l'infanterie active continentale, on organisera quarante-huit régiments à trois bataillons chacun et douze bataillons de chasseurs ; la moitié de ces régiments aura un effectif normal et l'autre moitié, un effectif réduit. Dans chaque division, une des brigades aura ses deux régiments à l'effectif normal et l'autre brigade aura ses régiments à effectif réduit ; les troisièmes bataillons de ces derniers régiments n'auront que les cadres.

On distinguera l'effectif de guerre, l'effectif de manœuvre et l'effectif budgétaire : ce dernier pourra être à son tour normal ou réduit.

Avec les cinquante-six régiments d'infanterie de réserve seront organisés des bataillons de réserve et des dépôts ; le projet ne détermine pas les formations éventuelles de ces unités, en cas de guerre.

Des vingt-huit régiments actuels de cavalerie, quatre seront supprimés et un nouvel escadron sera créé pour chacun des vingt-quatre régiments qui resteront, lesquels auront donc cinq escadrons actifs et, en plus, les cadres d'un escadron de dépôt. Les deux régiments de cavalerie qui restent indépendants, d'après l'organisation des corps d'armée sus-mentionnée, seront embrigadés et affectés au IVme corps d'armée (Barcelone).

Les hommes appartenant aux quatorze régiments de cavalerie de réserve, correspondant chacun à deux régiments actifs, ainsi que ceux qui sont affectés aux dépôts de l'artillerie et du génie, ou ayant servi dans les troupes de subsistances et de santé, ou dans la brigade de topographie de l'état-major, seront versés en six dépôts qui seront créés pour chacune des régions de corps d'armée. Tous les corps d'infanterie et de cavalerie seront pourvus du matériel régimentaire et de mulets de bât.

Le douzième régiment d'artillerie à cheval dit « léger » sera attaché à la division de cavalerie ; un régiment de quatre batteries, armé de pièces de 9 cm., et le régiment d'artillerie de siège seront affectés au Ier corps ; onze régiments montés, de trois batteries à tir rapide, seront attachés chacun aux onze premières divisions d'infanterie ; le troisième régiment de montagne sera affecté à la douzième division d'infanterie et les deux autres régiments de montagne seront attachés, l'un au IVme corps d'armée et l'autre au Vme. Au fur et à mesure que les économies réalisées le permettront, les IIme, IIIme et VIme corps seront pourvus de régiments d'artillerie. Il sera aussi organisé douze bataillons d'artillerie de place.

Les troupes du génie se diviseront en quatre régiments de sapeurs-mineurs, deux bataillons indépendants des mêmes troupes, un bataillon des télégraphes, un bataillon des chemins de fer, un régiment de pontonniers et une compagnie d'aérostation.

Les brigades des troupes des subsistances devront être supprimées

et le service et le matériel en seront répartis entre les corps d'armée. On créera un corps du train des équipages. Puis il sera procédé d'une manière analogue avec le corps de santé.

Dans l'administration centrale, on introduira les modifications suivantes : réduction à huit du nombre des sections; suppression de la Junte consultative de guerre; création d'un grand état-major; réorganisation du Conseil supérieur de la justice militaire et suppression d'une quantité de postes inutiles, où « s'embusquaient » nombre d'officiers généraux et particuliers. Par contre il sera créé deux inspecteurs généraux d'armée.

Dans l'état-major général, le cadre des maréchaux sera supprimé et désormais ce haut grade ne sera uniquement conféré qu'à ceux qui auront rendu des services absolument exceptionnels ; divers généraux ne toucheront plus de supplément de solde pour avoir revêtu certains emplois. Les généraux passeront au cadre de réserve aux âges suivants : à 70 ans pour les lieutenants-généraux ; à 66 ans pour les généraux de division et à 64 ans pour les généraux de brigade. Les vacances qui viendront à se produire par cette diminution d'âge seront amorties. Il sera aussi procédé, comme par le passé, à l'extinction du 50 % de toutes les vacances d'officiers généraux, jusqu'au moment où il ne restera en disponibilité que le 5 % des emplois. Il n'y aura qu'un officier du corps de la justice militaire et un de celui de l'intendance et de la santé qui conserveront la hiérarchie de généraux de division. Le nombre des aides de camp des généraux sera réduit et ceux-ci ne toucheront qu'une ration d'avoine pour leurs chevaux, et encore seulement ceux d'entre eux qui auront le commandement de troupes (Il paraît que le pays paye des rations d'avoine à 500 chevaux imaginaires ; quel beau régiment nous pourrions avoir avec cet argent « filtré » !)

Les limites d'âge pour la retraite d'office des officiers sont abaissées de deux ans pour tous les grades, c'est-à-dire que les seconds et les premiers-lieutenants devront quitter le service à 48 ans; les capitaines, à 54; à 58 les majors (commandants) et les lieutenants-colonels et à 60, les colonels. Les personnels des diverses branches de l'administration assimilés aux officiers seront admis à la retraite à un âge dépassant de deux années celui qui est fixé pour les officiers des armes combattantes de même grade.

Les vacances d'officiers continueront à s'amortir dans la proportion d'un 50 %, jusqu'à obtenir un personnel excédent égal au 5 % de celui qui est en possession d'emploi. Dans l'infanterie, la cavalerie et le corps d'administration, les seconds-lieutenants seront proposés pour l'avancement, après trois années de grade.

Seront supprimées l'école préparatoire de Trujillo, celle de la garde-civile (destinée aux candidats officiers de gendarmerie) et celle des carabiniers (destinée aux candidats officiers des douanes). Le nombre

des admissions aux Académies militaires sera réduit. Le corps d'Etat-major et, partant, l'école supérieure de guerre, qui sert à son recrutement, seront réorganisés.

Mon énumération des projets de réforme est déjà si longue que je m'abstiendrai d'en mentionner d'autres, de moindre importance; je dois cependant ajouter que les soldes des officiers, dans les quatre situations où ils peuvent se trouver (à savoir : en activité, en dépôt, en excédent et en disponibilité *(reemplazo)* sont quelque peu augmentées et il est accordé aux chefs de corps un supplément annuel de solde de 500 pesetas et de 180 pesetas aux commandants de compagnie, d'escadron ou de batterie ; par contre, toutes les majorations de soldes qui existent pour certains emplois dans les établissements militaires, commissions techniques, etc., se supprimeront.

Et maintenant, si vous me demandez l'impression qu'a produite ce remaniement de nos organisations militaires (car on ne peut qualifier autrement l'œuvre du général Linarès, laquelle n'est pas, tant s'en faut, celle d'un réformateur), je vous dirai qu'on reconnaît au nouveau ministre beaucoup de bonne volonté. On aurait voulu le voir aborder franchement le problème de notre régénération militaire, établir le service obligatoire et préparer la défense territoriale sans avoir à consacrer, comme c'est le cas en ce moment, aux nécessités des départements de la guerre et de la marine le 50 % du budget total des dépenses de la nation. Le général Linarès s'est contenté d'en finir avec certains abus, de remettre quelque peu d'ordre là où régnait le chaos; il a, en quelque sorte, exaucé les vœux maintes fois exprimés par les écrivains militaires. Son œuvre ne porte aucun trait d'originalité et, quoiqu'elle révèle une bonne intention, nous doutons fort qu'elle soit viable, parce qu'elle émane du principal acteur de la tragédie de Santiago de Cuba.

* * *

Pour terminer cette trop longue chronique, voici trois dernières nouvelles :

Vu les rapports de l'école centrale de tir de l'artillerie et le résultat des expériences qui ont eu lieu dans les régiments montés 2me et 4me, le *tirographe* du capitaine Esparza vient d'être déclaré réglementaire ; dans la livraison de mai du *Mémorial d'artillerie*, vous trouverez une description très claire de cet appareil.

Il a paru récemment un ordre royal, en vertu duquel on créera, dans chaque régiment d'infanterie, une section de huit cyclistes, sous les ordres d'un officier subalterne ; chaque bataillon de chasseurs et d'artillerie de place recevra quatre bicyclettes. Ces sections seront employées au service d'estafettes et de renseignements, comme aussi dans un but tactique ; dans ce dernier cas, elles pourraient se grouper en brigades.

Une commission technique devra présenter, dans un délai de deux mois, un projet de règlement pour les sections de cyclistes militaires.

J'ai appris que la Société de géographie de Genève a, dans sa séance du 16 novembre passé, décerné le titre de membre honoraire de cette société à S. A. R. le duc des Abruzzes, au célèbre explorateur des mers antarctiques M. Borchgrevink, à M. Emile Levasseur de l'Institut de France, et au général Suarez Inclan. Dans mes précédentes chroniques, je vous ai déjà fait mention de ce brillant officier de notre armée.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

L'armée en 1900. — La discussion du budget de la guerre à la Chambre. — Compagnies cyclistes.

Sans parler du rattachement des troupes de la marine au Département de la guerre, fait qui ne laisse pas d'être grave, l'année qui vient de s'écouler mérite une place spéciale dans l'histoire de notre armée, parce qu'elle marque dans la vie de celle-ci une période nouvelle. L'arrivée au ministère du général André est un événement considérable et dont le retentissement se prolongera fort loin. S'il n'a pas tout à fait l'étoffe d'un réformateur, si peut-être ses idées sur la réorganisation de nos institutions militaires sont quelque peu flottantes et si ses principes ne sont point parfaitement arrêtés, du moins notre ministre a le tempérament qui convient pour l'œuvre qu'il a entreprise. Il sait ce qu'il y a de mauvais dans l'armée actuelle, il veut l'en faire disparaître, et il a l'énergie nécessaire pour en venir à ses fins.

J'ai trop souvent indiqué ce que sont celles-ci pour y revenir aujourd'hui. J'ai décrit l'évolution qui est en train de s'accomplir ; je crois inutile d'y insister. Mais la question se pose de savoir si le changement opéré durera : la réforme survivra-t-elle au réformateur ou devra-t-il se contenter du mérite, déjà considérable, de l'avoir entreprise ?

J'estime que, même si après lui un mouvement de réaction se dessine, il ne sera pas de longue durée. Le général André aura montré ce qu'on peut faire avec de la volonté ; il aura prouvé à la démocratie qu'elle est capable de se faire sa place. La leçon restera. L'exemple donné suscitera des imitateurs. Et avec du tact, de la modération, du savoir-faire et de la chance, ceux-ci finiront par réussir là même où l'initiateur aura échoué, par trop d'intransigeance et par une certaine maladresse. De cette maladresse, il vient de donner la mesure par son allocution de Beaune et par l'affaire du commandant Cuignet, qui ont toutes deux tourné à sa confusion et lui ont valu une mauvaise presse. Il est vrai qu'il manifeste au sujet de

cette presse une indifférence qui dénoterait un sens politique assez peu avisé, si son : « Messieurs les journalistes, écrivez! » ne prouvait qu'il est sensible, plus qu'il ne prétend l'être, à l'opinion du public sur son compte. Quoiqu'il dise ne jamais démentir, il lui arrive de faire démentir, ce qui revient à peu près au même. Et s'il est vrai que l'attitude des journaux, à propos d'une invention de M. Turpin, ait mis la France en péril, comme il l'affirme, c'est donc qu'il est puéril de négliger ce qu'ils disent.

Mais à quoi bon reprocher à un homme certains de ses actes lorsque, en somme, il a fait ce que personne n'eût fait à sa place; tant s'en faut? En dépit de fautes indéniables, il a rendu au pays et à l'armée un service dont on appréciera plus tard la grandeur et le mérite. Le parti républicain en a le sentiment, et l'opposition elle-même, malgré sa violence, ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle a affaire à un homme qui est quelqu'un. Elle rend hommage parfois inconsciemment à ses bonnes intentions, à sa droiture, à sa candeur, pourrait-on dire. Et, à ce point de vue, la discussion du budget de la guerre a offert un intérêt particulier.

Comme d'habitude, elle s'est ouverte par de grands discours portant surtout sur des points de doctrine et par des considérations d'ordre général. C'est un député réactionnaire du Nord, M. Plichon, qui a ouvert le feu en reprenant la thèse d'une double armée : il voudrait que, autour d'un noyau de professionnels servant pendant cinq ou dix ans, tous les citoyens français vinssent s'instruire pendant un an. Ses professionnels, il ne propose pas de les maintenir indéfiniment sous les drapeaux; il sait trop bien quelles détériorations l'homme risque de subir par un séjour trop prolongé dans la caserne. Pour décider un nombre suffisant de jeunes gens à y passer cinq ou dix ans, il demande qu'on leur offre, au bout de ce temps, toutes les situations civiles susceptibles de leur être réservées: non seulement l'Etat recruterait parmi eux ses cantonniers et ses facteurs, mais il devrait imposer à toutes les administrations, à toutes les sociétés sur lesquelles il exerce une action quelconque, de ne pas prendre ailleurs le personnel dont elles ont besoin. Malgré cette obligation, les places seront-elles assez nombreuses pour qu'on trouve à en donner annuellement plusieurs dizaines de mille?

Quelle que soit la valeur de cette conception, il est à noter que l'honorable orateur a violemment critiqué, avec l'assentiment de son auditoire, l'état de choses existant.

On se demande, a-t-il dit, si réellement la loi de 1889 a produit tous les résultats qu'on en attendait. *(C'est vrai! Très bien!)* On recherchait le nombre, nous ne l'avons pas; on recherchait la qualité, nous n'avons pas de vieux soldats; on recherchait enfin des économies, l'armée actuelle nous coûte plus cher que l'ancienne; on proclamait l'égalité, elle n'existe pas.

A M. Plichon, qui avait été fort écouté, a succédé M. Boudenoot, qui n'a pu être entendu. Le prédécesseur de MM. Pelletan et Raiberti, comme

rapporteur du budget de la guerre, a une voix blanche, qui ne porte pas. De plus, il lit ou il récite, ce qui n'est pas toujours agréable. Enfin, il manque de prestige; sa taille médiocre et ses moyens oratoires insuffisants ont nui à l'effet de son discours, qui méritait pourtant d'être apprécié.

M. Boudenoot, qui siège au centre, non loin de M. Raiberti lui-même, a tenu à faire d'expresses réserves sur certaines conclusions de ce dernier et même sur le fond de sa thèse. Il n'a pas eu de peine à montrer qu'en opposant l'armée nationale à l'armée de métier, qu'en voulant les opposer l'une à l'autre, on est obligé de violenter les faits ou d'en tirer l'interprétation par les cheveux. C'est par une sorte d'artifice littéraire et de pure rhétorique qu'on voit reparaître à chaque ligne, « à peu près comme on entend revenir, dans nos opéras modernes, le *leit-motiv* conçu et développé par le compositeur dans son ouverture », ce thème que toutes les institutions et tous les organismes de notre système militaire sont livrés à une contradiction fondamentale. Cette contradiction existe. Et M. Raiberti, qui l'a découverte... après beaucoup d'autres, n'a pu se tenir de manifester sa joie de cette découverte. Avec la candeur du bon La Fontaine qui, ayant lu Baruch, allait, demandant à tout venant : « Avez-vous lu Baruch? » il nous fait part, avec une insistance touchante, de cette révélation nouvelle pour lui.

Il n'en est pas moins certain, et M. Boudenoot ne se fait pas faute de l'affirmer, « qu'il est désirable de faire dominer progressivement le principe nouveau et l'esprit moderne dans les institutions d'où ils sont absents, pour les mettre à la hauteur et au niveau de celles qui sont déjà pénétrées de leur souffle. » Entend-il par là qu'on doive adopter le système des milices? Non; ni M. Raiberti ni lui ne s'y résignent. « Pour nous, dit-il, le système de la nation armée, ce doit être celui de la nation *bien* armée; or, le système des milices, ce serait la nation *mal* armée ou plutôt désarmée. » Ce qu'il veut, c'est le service de deux ans. Voici la déclaration très nette qu'il a produite sur ce point :

M'adressant à ceux qui hésitent encore, comme j'ai hésité moi-même longtemps devant cette réforme, — et, dans une matière aussi grave, l'hésitation est permise, ainsi que les longues réflexions, — je leur dis : « Qu'on soit partisan ou non du service de deux ans, ce serait manquer de clairvoyance et de prudence patriotique que de ne pas envisager l'éventualité prochaine d'une nouvelle loi sur le recrutement de l'armée... »

...Près de deux cents députés, à la fin de la dernière législature, plus de deux cents députés, au début de la législature actuelle, députés siégeant sur les bancs les plus opposés de la Chambre, ont déposé diverses propositions de loi tendant à l'établissement du service réduit.

Et que de motifs ne peut-on pas invoquer à l'appui de cette réforme ! L'abus des dispenses, vous le savez, a rétabli à peu près l'inégalité dans l'impôt du sang, et cela au détriment des pauvres, des petits et des humbles, et surtout aux dépens des habitants de nos campagnes, car nos paysans, ces rudes tra-

vailleurs de la terre, n'ont même pas cette ressource, qu'ont leurs camarades des villes, des dispenses accordées aux ouvriers d'art. Nous n'avons donc plus qu'en apparence le service de trois ans.

Le service réduit est, en fait, introduit presque pour moitié dans notre système militaire, et les augmentations successives d'effectif réalisées de 1894 à 1899 (55 000 hommes en cinq ans !) ont encore accru le malaise social, résultant de ce que l'on garde trop longtemps un trop grand nombre d'hommes en dehors de l'activité productrice dans un pays dont la population reste stationnaire et qui est entourée de rivaux économiques puissants qui voient leur population augmenter sans cesse.

...Qu'on le regrette ou non, j'estime qu'il faut être de son temps, qu'il faut accommoder nos institutions militaires, comme les autres, aux exigences du développement de notre société démocratique, et qu'il est sage, par conséquent, de prévoir que, d'ici trois ou quatre ans, le service réduit entrera en vigueur...

Je maintiens qu'il est sage de prévoir et qu'il serait souverainement imprudent de ne pas prévoir qu'il interviendra prochainement des modifications profondes à la loi de recrutement. Je dis que c'est le devoir public de s'y préparer et de faire en sorte que le régime nouveau soit établi et puisse fonctionner dans des conditions telles que notre puissance militaire n'en soit pas amoindrie. Je crois que c'est possible, à la condition qu'on y mette une bonne volonté absolue et qu'on sache, de part et d'autre, faire les sacrifices nécessaires.

Ce morceau est le passage capital de l'important manifeste lu par M. Boudenoot; mais, au point de vue budgétaire, il y a aussi à signaler le tableau qu'il trace des accroissements de dépenses dont la nécessité s'impose. Il montre que le Parlement se figure réaliser des économies alors qu'il ne fait qu'ajourner des travaux. Or, plus il recule, plus il est obligé de sauter loin. Cette année, on reconnaît qu'il est indispensable de consacrer 57 $^1/_2$ millions à la réfection de notre casernement, et c'est seule-2 300 000 fr. que l'on consacre à cet objet: quelque chose comme un vingt-cinquième! L'accomplissement du programme dressé pour la défense de nos côtes comporte une dépense de 61 $^1/_2$ millions. On en accorde le huitième (7 $^1/_2$ millions)! Et ainsi de suite! Qu'en conclure, sinon que nous verrons reparaître un jour ou l'autre tout ce dont nous écartons la vue?

Je constate l'obligation où nous serons, dans les années qui vont suivre, de nous résigner à des accroissements de dépenses sur ces divers chapitres ; et, comme il faudra aussi compter avec les travaux qui deviendront urgents après ceux que vous placez aujourd'hui dans la première catégorie, j'en conclus qu'il faudra nous résigner au maintien d'une dotation relativement fort élevée pour la 2e section.

Si, d'autre part, vous songez aux divers projets de réorganisation et de réformes qui sont sur le chantier, et qui ont trait à l'avancement, au rajeunissement des cadres, aux retraites proportionnelles, au recrutement, — tous projets qui ne seront pas, vous le pensez bien, sans coûter quelque argent, — vous estimerez sans doute, Messieurs, que devant l'éventualité de ces augmentations de dépenses, la nécessité absolue s'impose aux Chambres, aux commissions du budget et aux rapporteurs, d'exiger de l'administration de la guerre et du gouvernement qu'ils réalisent partout où il est possible d'en faire, — et il y a

beaucoup de points où cela est possible, — toutes les économies qui sont compatibles avec le bon fonctionnement du service, avec ses nécessités strictement établies.

Je dois rendre cet hommage à M. le ministre de la guerre qu'il a témoigné à cet égard d'une entière bonne volonté et qu'il est entré dans les vues de la commission du budget. C'est ainsi qu'on a pu, sur plus de trente chapitres du budget, effectuer des réductions qui s'élèvent au total de 19 134 000 francs. C'est là un chiffre de beaucoup supérieur à ceux des années précédentes, et il est juste d'en féliciter à la fois le rapporteur et le ministre de la guerre.

Dans son discours fort étudié, M. Boudenoot approuve les idées de M. Raiberti sur le Prytanée de la Flèche, mais il combat les idées analogues présentées sur les écoles d'enfants de troupe. Il dit, à ce sujet, que, celles-ci ayant été créées en 1884, il est étrange qu'on nous les représente comme une survivance du passé; que, de plus, il y a seize ans, leur création avait été un progrès évident, que donc il est non moins étrange qu'on en demande la suppression. Le plus étrange de tout, n'est-ce pas de voir un polytechnicien raisonner ainsi? Direz-vous que Louis XVIII était plus moderne que la Révolution parce qu'il a régné depuis 1815 et nierez-vous qu'il a été un legs de l'ancien régime ? Et, si ç'a été un progrès d'avoir arraché l'enfant de troupe aux contacts malsains de la caserne nous en concluerons simplement qu'il ne faut pas le replonger dans ce milieu délétère. Mais ce n'est pas de l'y remettre qu'il est question, c'est de le placer dans les écoles primaires ou dans les lycées que fréquente le reste de la jeunesse française.

Par cet exemple, on peut voir combien même les esprits les plus justes en arrivent à raisonner faux, et, en matière d'organisation militaire, les aberrations de ce genre sont fort loin d'être rares. J'approuve davantage que M. Boudenoot ait dit :

Il est désirable de donner au cadre de nos sous-officiers rengagés une existence légale analogue à celle du cadre de nos officiers. Il faudrait, en un mot, faire une loi sur l'état des sous-officiers, de manière à améliorer plutôt encore les conditions morales que les conditions matérielles d'existence de ces hommes, que les officiers doivent considérer comme leurs collaborateurs.

Sur Saint-Cyr et l'Ecole polytechnique, voici un couplet auquel j'applaudis également de grand cœur :

J'estime qu'on peut en améliorer le régime, mais qu'il serait imprudent de les supprimer. Je considère que ce serait acheter trop cher les avantages éventuels que l'on nous fait entrevoir dans le système séduisant, je le reconnais, à certains égards, de l'unité d'origine, que de les payer avec la disparition de ces grandes écoles d'où sont sortis et sortent encore tant d'officiers de premier ordre, et que de risquer ainsi d'abaisser, sans profit pour personne, le niveau intellectuel de notre cadre d'officiers et le degré de culture générale dans l'armée.

...Je voudrais que l'on allégeât le programme des parties inutiles, et je verrais volontiers introduire ensuite dans l'enseignement de nos écoles ces notions

philosophiques et sociales qui sont indispensables à tous les citoyens d'une République et plus particulièrement à nos officiers qu'on destine à devenir des conducteurs d'hommes et des éducateurs.

Ces extraits, que je regrette de ne pouvoir prolonger davantage, donnent une idée de la valeur des doctrines. Le discours de M. Boudenoot, je le répète, est plein de substance.

Après lui, M. Gervais a fait une très intéressante dissertation sur l'armée et la démocratie, ou plutôt il a improvisé un article de journal. Ce très sympathique publiciste, d'un physique avenant, manque malheureusement d'une voix bien timbrée et puissante. Sa harangue n'a pas fait grand effet. Elle était pourtant intéressante et on la lit avec plaisir. Il a conclu, lui aussi, à la nécessité de reviser notre législation militaire; il a indiqué dans quel sens il lui semblait que cette œuvre d'amélioration dût être conduite. D'après lui, il faut réduire la durée du service et retrouver, pour la constitution de nos cadres de réserve, l'équivalent des ressources que le volontariat d'un an nous procurait et que nous a fait perdre la suppression de cette institution.

Sans attendre davantage, le général André demanda la parole.

Notre ministre de la guerre ne « marque » pas très bien en « bourgeois ». Sa redingote à longs pans, qu'il porte sans désinvolture, lui donne un air de professeur, pour ne pas dire de régent de collège. Il ne parle pas mal; mais tantôt il s'exprime avec une certaine emphase, en scandant ses phrases, lorsqu'il formule quelque importante déclaration ou récite quelque chose d'appris par cœur, tantôt, au contraire, quand il se laisse aller à son improvisation, il nuance son débit et infléchit sa voix. Comme il passe incessamment de ceci à cela, l'ensemble a un peu de l'air décousu, incohérent, dégingandé, qu'il porte dans toute sa personne. Et, de même, il reste figé dans une immobilité complète ou il se livre à une gesticulation désordonnée. Mais, en tous cas, on l'écoute; il possède ce que n'ont pas les deux préopinants : de l'autorité.

Ses premiers mots ont jeté de la stupeur dans l'assemblée. On le sait partisan de la réduction du service; on lui a même entendu vanter le système des milices; aussi fut-on tout étonné du préambule qu'il débita avec fermeté :

Messieurs, les trois orateurs qui m'ont précédé à la tribune ayant traité de la réduction du service, le ministre de la guerre (c'est toujours en ces termes que le général André se met en scène) le ministre de la guerre doit s'expliquer à son tour. Je tiens tout d'abord à vous dire pourquoi, par suite de quelles conditions le ministre de la guerre estime qu'il doit pour maintenant réserver son avis sur le fond même de la question.

La vraie raison, d'ailleurs, c'est que ses collègues du cabinet ne partagent point sa manière de voir. Celle qu'il donne, c'est que, s'il prononçait publiquement une parole affirmant son adhésion formelle au principe de la

réduction immédiate du service militaire, il engagerait absolument la solution de la question. (Parbleu!) Or, il ne veut l'engager ni de près ni de loin, ni directement ni indirectement. (La question était justement de savoir pourquoi il ne voulait pas l'engager, si c'est parce qu'il la désapprouve en soi, ou parce qu'il trouve inopportun d'apporter une modification à nos lois, etc.)

Mais le général André se prononce avec énergie et très haut pour la suppression immédiate des dispenses. Or, celles-ci, rien que dans l'infanterie, portent sur la moitié du contingent incorporé. Si on garde trois ans sous les drapeaux ces 50 % qui actuellement ne font qu'un an, le budget ne pourra suffire à les solder, et ne sera-t-on pas ainsi conduit à réduire la durée du service?

Dans ce discours à bâtons rompus, qu'il a prononcé le 24 décembre, entre son voyage de Nuits et son voyage de Beaune, il a eu l'occasion de faire un aveu très significatif: « Je suis arrivé au ministère, a-t-il dit, convaincu que j'allais pouvoir supprimer un certain nombre d'officiers du génie; mais, quand j'ai vu quelle quantité d'officiers de cette arme mon collègue des colonies me demande journellement, j'ai changé d'avis. » Ce ton de franchise a plu. On ne s'est pas arrêté à ce qu'il peut y avoir de surprenant, de la part d'un homme qui s'est préparé à devenir ministre de la guerre, à ignorer certaines importantes nécessités de son département. On a été touché de voir un esprit qui passe pour autoritaire et intransigeant ne pas dissimuler ses palinodies et ne pas davantage, en les exposant, chercher à les excuser.

En résumé, le général André a protesté contre la création d'un corps d'ingénieurs militaires; il a promis de déposer à bref délai un projet de loi devant avoir pour effet d'augmenter d'au moins un millier par an le nombre de nos officiers de réserve, de sorte que le déficit actuel pourra être comblé avant une dizaine d'années; il a annoncé qu'il se prêterait volontiers à abaisser le minimum de taille imposé aux soldats. Il a ajouté que, dans le courant de l'été prochain, la France serait vraisemblablement dotée de deux nouveaux « camps de Châlons. » Il a exprimé le regret d'avoir dû se contenter d'un million pour les réparations et l'entretien du casernement, quand il lui en aurait fallu vingt-cinq fois plus. Il a remercié la commission du budget de ne lui avoir pas marchandé les crédits pour les affaires d'Algérie, pour la défense des côtes, pour l'armement du littoral. Et il a ajouté :

Qu'ai-je fait, pour mon compte? J'ai fait étudier à fond, de façon à aboutir sans perdre trop de temps, une augmentation de la valeur de l'armement offensif comme de l'armement défensif de la cavalerie. Mon prédécesseur vous a déjà parlé de ces améliorations à l'armement de la cavalerie. J'ai été à Bourges, dernièrement, pour donner encore plus d'activité à des recherches, à des travaux, à des constructions qui ont pour but le perfectionnement de nos moyens de défense et l'achèvement des batteries de nos divisions de cavalerie.

Passant du matériel aux questions d'ordre moral, le ministre s'est vanté d'avoir travaillé à accroître l'instruction professionnelle de l'armée (et, en effet, sa circulaire sur le « jeu de la guerre » y contribuera, ainsi que la création de camps d'instruction) ; au nombre des stimulants à l'activité intellectuelle des officiers, il a compté le relèvement de la solde des capitaines, et il a déclaré qu'il avait « absolument besoin de faire renaitre dans l'esprit de tous les officiers les sentiments de confiance et d'estime réciproques qui ont toujours caractérisé les officiers de l'armée française, et sans lesquels il n'y a pas d'armée vigoureuse. »

M. Raiberti a eu la parole après le général André. Le rapporteur du budget de la guerre est un élégant orateur, jeune et aimable. Sa voix bien timbrée, la facilité de son élocution, ont fait écouter avec intérêt un discours qui n'était guère que la réédition de son rapport. J'ai déjà parlé de celui-ci; inutile donc de revenir sur le même sujet, sinon pour dire qu'il a été traité avec éloquence à la tribune et pour relever la déclaration suivante, accueillie par les applaudissements du centre et de quelques bancs à droite :

Le jour où nous serons sûrs d'avoir sous les drapeaux le nombre de rengagés nécessaires, nous pourrons aborder utilement et sérieusement le problème du service de deux ans. L'aborder sans cette garantie, ce serait aller au-devant d'une aventure dans laquelle pourrait sombrer l'honneur et la sécurité du pays.

Quant à la péroraison, dans laquelle l'honorable député confond l'armée et la nation, car on ne peut les séparer ou les opposer l'une à l'autre sans opposer le pays à lui-même, dit-il, et sans déchirer la patrie en deux, c'est encore le centre qui y applaudit bruyamment; mais quelques bancs — à gauche, cette fois — manifestent également leur approbation.

En résumé, c'est le service de deux ans qui a eu les honneurs de la séance. Faut-il croire, comme certaines personnes, qu'en réclamant la réduction du service on obéisse exclusivement à des préoccupations électorales et que toutes ces propositions sentent la fin de la législature? Je ne le pense pas. En dehors de tout désir de popularité, on peut croire que la loi de 1889 est mauvaise : je le pense, moi, qui ne suis pas député et qui ne regarde vers aucune circonscription. Pourquoi les autres ne seraient-ils pas aussi désintéressés ?

La discussion générale a été close à la suite des discours que je viens de résumer. En vain M. Lasies a-t-il voulu protester. Ce jeune orateur est très écouté : doué d'un bel organe retentissant, très maitre de sa parole, violent quand il veut l'être, toujours spirituel et incisif, habile et prompt tant à la riposte qu'à l'attaque, séduisant par la crânerie de son air martial, par la parfaite correction de sa tenue, par la sobriété et la justesse énergique de ses gestes, il joint à ces qualités de suivre les débats avec une infatigable attention et de ne jamais manquer une occasion d'interve-

nir. Si on lui a refusé la parole, c'est qu'il était manifeste qu'il n'avait rien à dire: il voulait se donner simplement l'air d'avoir voulu parler. Ses phrases, savamment et inutilement provocatrices, ont déterminé la Chambre à ne pas l'écouter. Il est vraisemblable que, au fond, il ne demandait pas mieux. D'ailleurs, il devait trouver l'occasion de faire entendre encore ses protestations violentes qui ne se rapportaient pas le moins du monde au budget.

C'est le mercredi 26, au lendemain du fameux discours de Beaune, que l'examen des chapitres a commencé. Je me bornerai à en signaler les parties qui, à un titre quelconque, présentent de l'intérêt.

L'amiral Rieunier ne mérite peut-être pas, à ce compte, d'être mentionné, car ses interminables bavardages laissent tout le monde indifférent: il ne jouit d'aucune autorité au Parlement. Il mâche ses mots qui sortent en bouillie informe, il bredouille avec volubilité, et, malgré sa pétulance juvénile, et ses emportements encore plus enfantins, il ne fait que le vide autour de lui. Quand il s'élance à la tribune, les députés quittent leurs bancs et les journalistes sortent de la salle. On sait qu'on ne percevra que quelques vagues bribes d'un discours qui, même à la lecture, paraîtra incohérent. Il est, lui, un réactionnaire intransigeant, fort opposé aux idées que les précédents orateurs — des civils! — aussi bien M. Plichon, de la droite, que MM. Boudenoot et Raiberti, du centre, que M. Gervais, de la gauche, ont portées à la tribune. Il proclame la nécessité de mettre l'armée dans une tour d'ivoire. « Respectons, s'écrie-t-il, l'isolement dans lequel elle s'est tenue depuis trente ans, et l'émulation qui en est résultée. Laissons bien distinctes la vie militaire et la vie sociale; sans cela, nous arriverions vite aux baïonnettes intelligentes. »

Mais ces considérations, noyées dans une foule d'autres auxquelles rien ne les rattache, si ce n'est une égale inintelligence de l'esprit nouveau, ne font aucune impression sur une assemblée inattentive et sur une presse systématiquement hostile aux « raseurs. » Le Ministre ne se donne pas la peine de répondre. Il se contente de sourire, ce qui excite fort la mauvaise humeur du verbeux orateur.

M. Chapuis présente, lui aussi, des observations à bâtons rompus, sur les difficultés que le département de la guerre oppose à la création de lignes de chemins de fer à voie normale dans les zones frontières, sur les servitudes militaires des places fortes, sur le fonctionnement du service de santé, sur la lenteur avec laquelle avancent les vétérinaires de l'armée, sur le nombre insuffisant des congés accordés aux « soutiens de famille. » Sur tous ces points, on lui annonce qu'il aura gain de cause, ou du moins qu'on cherchera à lui donner satisfaction.

M. Aymé, baron de la Chevrelière, régale son auditoire d'une petite conférence, sans aucune portée pratique, sur les devoirs des officiers d'état-major, sur la mise en exploitation des anciens élèves brevetés de

l'Ecole supérieure de guerre, sur la nécessité de créer un service d'*adjutantur*. Très juste! Mais le ministre ne répond rien, pas plus qu'à M. Suchetet, qui demande que le recrutement devienne régional.

Je passe sur les démarches faites pour améliorer le sort de certaines catégories de gens : il y a des patrons qui ont des clients en faveur desquels ils demandent des augmentations de traitement. Ça ne coûte rien à demander. Ça ne coûte qu'à accorder. Tel s'intéresse aux gardiens de bureaux et aux huissiers du ministère ; tel autre, au personnel subalterne de l'Ecole polytechnique ; celui-ci, aux ouvriers civils du service de l'habillement ; cet autre, au personnel auxiliaire des poudreries, ou encore aux commis des magasins centraux. Et la Chambre paraît disposée à voter ces accroissements de salaire que les intéressés ne demandent que par acquit de conscience, en quelque sorte, et dont l'administration de la guerre, en bien des cas, n'entrevoit pas la nécessité, de sorte qu'elle en arrive à refuser ce qu'on lui offre.

Je passe également sur les propositions souvent faites, et renouvelées toujours avec le même insuccès, de créer une distinction spéciale soit pour les combattants de 1870, soit pour les défenseurs de Belfort. Cette fois encore, le général André a écarté ces motions. S'adressant au député qui avait présenté la première, il a dit :

> Je ne suis pas assez maître de ma parole pour pouvoir répondre suffisamment aux éloquentes paroles que vous avez prononcées à l'appui de votre thèse. Mais, — comment vous le dirai-je ? — il y a en moi, instinctivement, quelque chose qui me blesse, à la pensée que le gouvernement français instituerait une médaille commémorative de la guerre de 1870-1871.

Ce « je ne suis pas assez maître de ma parole » était-il pour excuser les écarts de langage de la veille. Toujours est-il que les auditeurs ont été touchés de l'ingénuité de l'aveu et qu'on n'en a pas su mauvais gré — tant s'en faut! — au général André. On a trouvé bon qu'il ne se posât pas en orateur, comme on avait trouvé bon qu'il reconnût les modifications qui s'étaient opérées dans son esprit depuis son arrivée au pouvoir. Il a accepté le ministère avec certaines idées très arrêtées sur quelques points déterminés. Il est fidèle à son dessein. Pour le reste, il y a du flottement : il n'y a pas à le cacher, et il ne le cache pas...

Le rapporteur de la Commission du budget annonce que, sur les six compagnies de télégraphistes prévues par la loi du 24 juillet dernier, trois seront créées en 1901. Un député signale les dangers de la réglementation actuelle des colombiers, grâce à laquelle des particuliers peuvent posséder des pigeons-voyageurs, dont la surveillance est très difficile, sinon impossible. On voit sans peine quels inconvénients leur possession présenterait, en cas de guerre, dans certaines places. Le Ministre promet de s'en occuper.

Sur le chapitre 13 (Personnel des écoles militaires), M. Dejeante deman-

dant la suppression des aumôniers de l'armée, le général André se fait applaudir de la droite et plonge ses amis de la gauche dans la stupéfaction en demandant leur maintien. Voici le texte résumé de sa déclaration :

Messieurs, le Parlement ayant maintenu au budget les crédits pour l'administration des cultes, j'estime qu'il n'appartient pas à mon département de faire une exception à la règle générale en ces matières.

Et permettez-moi, Messieurs de la gauche, de profiter de ma présence à la tribune pour dire que les aumôniers de nos établissements militaires proviennent d'un recrutement spécial à la valeur duquel je tiens à rendre hommage.

La plupart sont d'anciens aumôniers de la marine qui ont accompagné nos troupes dans les colonies, qui ont pris le contact du soldat en campagne et qui rentrent ici avec des sentiments patriotiques : mieux que cela, avec des sentiments de dévouement et de loyalisme complets pour la République.

Et je tiens à le dire bien haut, Messieurs, mon plus grand désir, c'est que tous les officiers de l'armée aient un loyalisme de la valeur de celui de ces aumôniers. *(Applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs au centre et à droite. — Bruit à l'extrême gauche.)*

Cette question de la religion dans l'armée a reparu maintes fois au cours de la discussion, et sous des formes très diverses. M. Pastre n'a-t-il pas, en particulier, demandé qu'on travaillât à rendre difficile aux élèves des Jésuites l'entrée dans les écoles militaires ? Au sujet de celles-ci, d'ailleurs, il a dit de fort bonnes choses. Il connaît bien les écoles d'enfants de troupe, ayant été pendant douze ans professeur dans un de ces établissements, il a pu en signaler les graves défauts dans un discours très intéressant et très peu écouté. C'est aussi au milieu de l'inattention générale que M. Gervais a demandé que, pour l'admission aux écoles militaires, on attribuât la même valeur au baccalauréat de l'enseignement moderne et au baccalauréat de l'enseignement classique. Le silence ne s'est fait que lorsque M. Lasies est venu remettre sur le tapis les incidents de Melun. Il a pu parler longtemps sur cette question étrangère au budget, et il a dit au ministre des choses fort dures, si dures que le président a dû le rappeler à l'ordre. Inutile d'insister sur cette digression d'un caractère politique.

Faut-il attribuer un caractère exclusivement électoral aux tentatives faites pour supprimer ou diminuer la durée des périodes d'instruction des réservistes, c'est-à-dire nos « cours de répétition ? » Toujours est-il que la Chambre a voté leur réduction de 28 jours à 20, étant entendu « qu'il s'agit, dans la circonstance, beaucoup moins d'une réduction des périodes d'instruction de 28 jours, — réduction qui ne serait qu'une conséquence, — que d'une meilleure utilisation du temps consacré à ces périodes d'exercice ! » Comprenez, si vous pouvez. D'ailleurs, comme on l'a fait remarquer, le vote de cette motion ne signifie rien, si le Sénat ne le ratifie pas, car on ne peut modifier de cette façon une loi organique.

Mais le Ministre a protesté, avec autant d'énergie que de succès, contre l'idée de supprimer les « treize jours » de l'armée territoriale. Mieux vaudrait, s'est-il écrié, supprimer cette armée elle-même. Et il a ajouté que, loin de trouver les treize jours inutiles, il les trouve insuffisants.

Le général André a approuvé l'esprit d'un amendement ayant pour objet de proposer le remplacement d'un certain nombre de lieutenants par un égal nombre de lieutenants, afin de faciliter l'avancement et des officiers, et des sous-officiers ; mais, en même temps, il s'est opposé à l'adoption, en faisant remarquer à la Chambre « que ce sont là des questions complexes, liées à d'autres questions et qui nécessitent une étude d'ensemble ; il serait dangereux, pour la bonne organisation de l'armée, de les vouloir traiter comme des cas particuliers avec des solutions particulières. » La même réponse est faite à toute une série d'amendements ayant pour objet d'accorder annuellement aux cultivateurs, vignerons, etc., sous les drapeaux, des congés pour la moisson, la vendange et les autres travaux de la campagne, de dispenser les sapeurs-pompiers d'un « cours de répétition, » d'augmenter la proportion des soutiens de famille, etc. La discussion, d'ailleurs, s'est précipitée. La fin de l'année arrivait. Les députés ne voulaient pas partir en vacances sans avoir voté le budget. Entre temps, ils avaient à adopter des lois urgentes, à régler des conflits avec le Sénat. Il a donc fallu écourter le débat. J'abrégerai pareillement mon compte-rendu, me contentant de noter au passage quelques particularités saillantes, quelques chiffres intéressants.

Les cartouches du fusil de guerre étaient vendues 100 francs le mille en 1900 aux sociétés de tir. Elles leur seront cédées cette année à 46 fr. le mille.

D'un assez long et très intéressant discours de M. Gouzy, j'extrais ce passage qui exprime bien ce que j'écrivais dans ma dernière chronique :

Dans son discours de l'autre jour, M. Raiberti nous disait : « Je ne me pro-
» pose pas de porter une main téméraire sur des institutions qui sont encore le
» rempart du pays et font sa force et son indépendance. »

Comment ! mon cher collègue, vous avez déclaré que cette loi est détestable, qu'elle ne nous donne pas de soldats, pas de sous-officiers, pas d'officiers de réserve, et elle est le « rempart du pays ! »

La Chambre a voté une somme de 317 000 francs pour permettre de donner journellement une ration de vin aux soldats ; mais le ministre laissera probablement tomber en annulation ce crédit qu'il a refusé, disant que, sur l'avis du conseil supérieur de santé, s'il disposait de fonds supplémentaires pour l'alimentation de la troupe, mieux vaudrait les consacrer à augmenter la « portion » de viande qu'à donner des boissons alcooliques aux soldats.

La question des approvisionnements de réserve a amené un député à demander combien il en avait coûté au Trésor pour en faire disparaître les

boîtes de conserve d'origine américaine dont la mise en consommation avait amené de graves accidents... « Je demande à M. le ministre de nous éclaircir sur ce point. Néanmoins, je puis déjà dire que, pour Paris, la quantité enfouie en 1899 a été de 84 tonnes. Par conséquent, on peut évaluer, pour tout le territoire, qu'elle a dû être vingt fois plus grande. Et encore faut-il tenir compte des approvisionnements de l'Est qui sont plus considérables qu'à l'intérieur. Chaque tonne coûte 2000 francs. » A ce compte, c'est 3 360 000 francs (mettons trois millions) qui auraient été ainsi détruits en pure perte. Même gaspillage au sujet d'ustensiles de campement adoptés sans des essais préalables suffisamment sérieux. A l'épreuve, le modèle adopté ne résiste pas, et on est obligé, sans recours possible contre le fournisseur, de mettre hors de service les ustensiles en question.

Bien d'autres questions ont été traitées à l'occasion du budget de la guerre; mais la place me manque pour en parler. Je ne peux même consacrer qu'une mention aux tableaux d'avancement et aux nominations qui ont paru à l'occasion du premier de l'an : je me réserve de revenir sur les conclusions qu'il y a lieu d'en tirer, sur les tendances qu'elles dénotent.

Et je dirai un mot aussi de la création de deux compagnies de cyclistes l'une à Reims, l'autre à Sedan. Déjà l'an dernier on en avait organisé deux : l'une à Saint-Michel, l'autre à Lunéville. Ou plutôt on avait donné à chacune de ces deux garnisons 150 bicyclettes pour en faire usage, mais sans former des unités constituées, avec des chefs désignés nominativement. Cette pratique répugne à certains officiers. Leur idéal, c'est d'avoir dans chaque bataillon des soldats exercés à pédaler, armés et équipés comme les autres, soldats qui, normalement, marcheraient dans le rang et feraient le coup de feu comme les camarades. Si, à un moment donné, on croyait utile de les détacher au loin ou de leur faire prendre de l'avance, ils courraient à la queue de la colonne pour y chercher leurs machines, transportées par des voitures. Ils les enfourcheraient alors et se transformeraient en dragons : ce seraient des fantassins susceptibles de devenir de l'infanterie montée. Il est inutile de faire remarquer combien cette conception diffère de l'idée de l'*infanterie de cavalerie* du capitaine Gérard, idée dont voici la substance :

Les batteries à cheval qui accompagnent la cavalerie sont utiles pour canonner une ferme, un boqueteau, servant de repaire à des tirailleurs ennemis. Mais, pour mitrailler des escadrons chargeant, trois fois sur quatre, elles ne servent à rien parce qu'elles n'arrivent pas en temps utile (du moins avec les procédés et la tactique actuels) à se mettre en batterie et à ouvrir le feu. Qu'on les conserve donc exclusivement pour agir contre les obstacles matériels.

Et qu'on adopte le fusil (ou mieux la carabine, qui est plus portative,

ou le mousqueton) pour l'action à longue portée sur les troupes. Pour que cette arme à feu puisse accompagner la cavalerie, il faut qu'elle soit portée par des cyclistes montés sur des machines qu'ils puissent mettre sur leur dos pour traverser les mauvais terrains, assez basses, en outre, d'abord pour que le cavalier puisse poser les pieds à terre sans quitter la selle et trouver ainsi une position stable pour épauler, ensuite pour qu'il soit facile de faire demi-tour sur place.

On voit combien les deux conceptions sont différentes et il est aisé de se représenter les conditions d'application que chacune d'elles comporte. Il sera intéressant de suivre les essais comparatifs et d'en noter les résultats. Je compte tenir les lecteurs de cette Revue au courant de ces expériences.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Le budget de la guerre et les dépenses extraordinaires. — Capitaines d'infanterie montés. — Conférences agricoles au régiment. — Une nouvelle croix militaire. — Les canons à tir rapide.

La Chambre des députés ne pouvait manquer son coup de théâtre pour terminer l'année. Les partis extrêmes se sont acharnés sur le budget de la guerre et, grâce aux absences répétées de certains députés, ils sont arrivés à lui faire subir quelques suppressions qui, du reste, tomberont bientôt dans l'oubli.

En première ligne, les « vrais patriotes » ont proposé une réduction de 100 millions sur les dépenses militaires; en outre, le retour à 8 corps d'armée en lieu et place des 12 actuels, et enfin la présence sous les drapeaux limitée à un an.

C'était, inutile de le dire, remettre l'Italie au temps de jadis, dégarnir son territoire des forces vitales et la livrer aux mains des révolutionnaires. La Chambre, vivement émue, repoussa ces différents projets.

Un vent de destruction tint pourtant bon, et peu d'instants après on supprimait l'école des médecins militaires de Florence, malgré l'opposition du Ministre de la guerre. La matinée suivante réunissait tous les députés anti-gouvernementaux, tandis que ceux de la majorité ordinaire ne daignaient pas paraître. En un clin d'œil, un ordre du jour proposant l'abolition des tribunaux militaires est approuvé. Heureusement les députés réapparaissent à la dernière heure et assurent fort à point la victoire au gouvernement.

La question de la nation armée, qui, pour plusieurs députés, se présente comme l'idéal des institutions militaires, a aussi été discutée. Le Ministre de la guerre, ainsi qu'un sénateur, le général Primerano, se sont

chargés de répondre, et il me semble opportun de vous transcrire une partie du discours de ce dernier :

Une des propositions qui, par exemple, est la plus en vogue, est celle de la nation armée, terme sur lequel il doit y avoir équivoque. Qu'entend-on par nation armée? Ne l'avons-nous pas lorsque tous les citoyens valides et de toutes les classes ont le devoir de prendre les armes en cas de danger et quand ce tout est organisé dès le temps de paix et n'est pas entre les mains des partis?

Nous ne pouvons certes pas adopter le système de la Suisse, vu que cette nation a sa neutralité garantie et qu'en outre elle dépense proportionnellement beaucoup plus que nous pour ses forces militaires.

Mais l'Italie, placée au milieu de la Méditerranée, un lac dont les rives voisines appartiennent à d'autres peuples, l'Italie qui a 6000 km. à couvrir le long de ses côtes et qui est en contact avec des nations militaires de premier ordre, l'Italie, dis-je, ne peut qu'imiter les autres nations et par conséquent conserver l'organisme actuel.

Plus loin, à propos de la réduction des corps d'armée, le même orateur s'exprime encore comme suit :

Une autre proposition, qui trouve, elle aussi, une faveur marquée, est celle de diminuer le nombre des corps d'armée ou de réduire la force de chacun d'eux. Mais ceci encore est inadmissible, parce que, en cas de guerre, nous devrons, outre nos douze corps d'armée, improviser de nouveaux corps pour encadrer les forces militaires qui monteront au chiffre de 3 millions, forces qui ne seront pas toutes organisées en corps, mais qui devront l'être, jusqu'au degré nécessaire pour protéger non seulement la plaine du Pô, mais tout le territoire.

D'autre part, en diminuant les corps d'armée, on n'obtiendrait que peu d'économie sur les cadres. Ceux-ci doivent en effet être maintenus en nombre et les contingents recrutés annuellement coûteraient les mêmes sommes, qu'ils soient répartis sur dix ou sur douze corps d'armée.

Les dépenses extraordinaires se répartissent sur cinq années, de 1900 à 1905, et prévoient un total de 75 180 000 lires.

Ici encore il me paraît intéressant de vous donner la récapitulation des projets ministériels. Ceux-ci comprennent :

1° 12 millions pour la fabrication des fusils et mousquetons ainsi que pour les revolvers des officiers ;

2° 230 000 lires pour la carte topographique ;

3° 2 millions aux magasins d'approvisionnements ;

4° 12 millions pour la fabrication des pièces d'artillerie de côte ;

5° 3 400 000 lires aux travaux divers des routes et chemins de fer ;

6° 5 millions pour les travaux de défense des côtes ;

7° 8 millions pour les forts d'interdiction ;

8° 12 millions pour l'armement des fortifications ;

9° 9 550 000 lires pour la construction et l'aménagement des intendances militaires et des polygones de tir ;

10° 2 millions aux casernes ;

11° 3 millions à la brigade des chemins de fer ;

12° 6 millions pour la transformation du matériel de l'artillerie de campagne.

Voilà bien des chiffres et surtout assez de dépenses. Au total, cela peut paraître énorme ; en réalité, si on analyse chaque rubrique, on trouvera que notre défense militaire exige peut-être encore plus de sacrifices.

Le Ministre de la guerre a présenté en outre un projet de loi qui sera certainement adopté. Il s'agit de donner le cheval aux capitaines d'infanterie ayant quatre ans ou plus de grade.

Cette mesure, unanimement approuvée, ne viendra que trop tard combler une lacune de notre organisation. Actuellement, les capitaines qui ont suivi la filière normale atteignent la quarantaine avec les trois étoiles. Malgré leur âge, ils ont la tâche importante de surveiller 250 hommes en marche et au combat. Ils doivent être partout, stimuler les faibles et souvent ils ont des tâches supplémentaires à exécuter. Aussi n'est-il que juste qu'on leur fournisse un moyen de ménager leurs forces et de remplir en entier leurs devoirs.

— Depuis plusieurs années, divers corps d'armée avaient expérimenté les conférences agricoles. Les résultats s'étant montrés très favorables, l'expérience a été introduite dans quelques corps nouveaux et cet hiver encore nos soldats auront l'occasion de se perfectionner théoriquement sur les éléments de l'agriculture. Rentrés chez eux, ils y apporteront des idées nouvelles, et dans certains cas, sauront appliquer les nouveaux procédés de l'agriculture rationnelle et bien entendue.

Les carabiniers ou gendarmes royaux suivent un cours spécial comprenant les éléments de législation forestière ; ils sont ainsi plus aptes à réprimer les fréquents délits qui se commettent dans les campagnes.

Il est clair que le nouveau roi d'Italie qui, récemment encore, commandait à titre actif un corps d'armée à Naples, voue une sollicitude particulière à tout ce qui a trait à l'armée.

Des visites fréquentes aux différents établissements civils et militaires ont montré avec quel tact Victor-Emmanuel savait corriger les erreurs ou les négligences et avec quelle distinction il récompensait les hommes de devoir.

Il a institué un nouvel ordre destiné à récompenser les militaires de tous grades qui, par de longs et loyaux services, ont su s'en rendre dignes. C'est la décoration pour ancienneté de service, décoration en forme de croix, en or ou en argent. La croix d'argent peut être portée par les hommes de troupe ayant 16 ans de service dans l'armée ou dans la flotte. La croix d'or est réservée aux officiers qui auront servi au moins 25 ans dans l'armée active ; ceux qui auront plus de 40 ans de service porteront en outre la croix d'or, surmontée d'une couronne royale.

— A propos des nouvelles batteries à tir rapide, vous savez par les chroniques précédentes que le nouveau canon de 7 est en construction. Dans l'espace de 18 mois notre artillerie en sera complètement pourvue et sa mobilité encore supérieure par le fait que l'on conservera les attelages à six chevaux.

Les canons actuels de 9 subiront eux aussi un changement et plus probablement disparaîtront complètement pour faire place au type unique de 7 cm.

Nous aurons du reste aussi dans peu de temps un obus de campagne, et — cela paraît certain — un nouveau canon de montagne, canon à tir rapide, facilement démontable et transportable et qui remplacera avec avantage le canon actuel de montagne.

F.

INFORMATIONS

SUISSE

Société des officiers — Section vaudoise. — Le comité de la section vaudoise de la Société des officiers met au concours pour 1901 les sujets suivants :

1. Introduction de l'automobilisme militaire en Suisse.
2. Le militaire et les sports en Suisse (alpinisme, foot-ball, chasse, courses à pied, etc.).
3. La marche militaire en Suisse (préparation hors du service, dans les écoles de recrues et dans les cours de répétition, entraînement, marche en flexion, hygiène, chaussures, etc.).
4. De l'emploi des ballons en campagne.
5. De la téléphotographie au point de vue militaire.
6. Etude d'un sujet se rapportant au colonel Ferdinand de Roverea.
7. Etude sur l'emploi du landsturm armé :

a) Comme troupe de couverture pendant la mobilisation ;

b) Pendant la guerre

Serait-il désirable d'apporter des modifications à l'organisation actuelle du landsturm armé ?

En cas d'affirmative, faire un exposé de ces modifications.

8. Y aurait-il des modifications à apporter aux exercices de tir des cours d'instruction et des sociétés volontaires de tir, tant au point de vue de leur exécution et de leurs résultats qu'à celui de la participation de